48e ANNÉE. — 1899

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 *et* 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

N° 1. — 15 Janvier 1899



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1899

SOMMAIRE

Les tables de l'année 1898 (p. 673 à 712) accompagnent ce fascicule.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

5531. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, directeur.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XLVIII

QUATRIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE



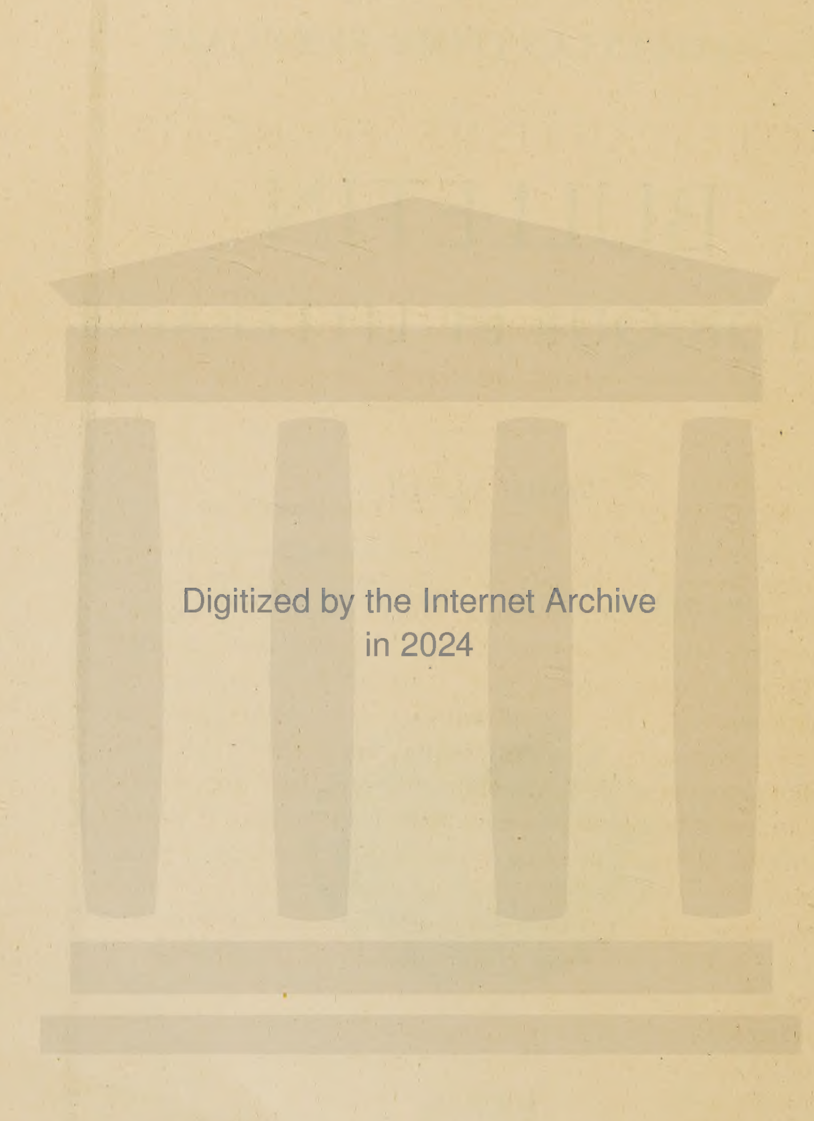
PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

54, RUE DES SAINTS-PÈRES, 54

—

1899



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE, HUITIÈME (48e) ANNÉE

M. Charles Read. — M. F. Lichtenberger.

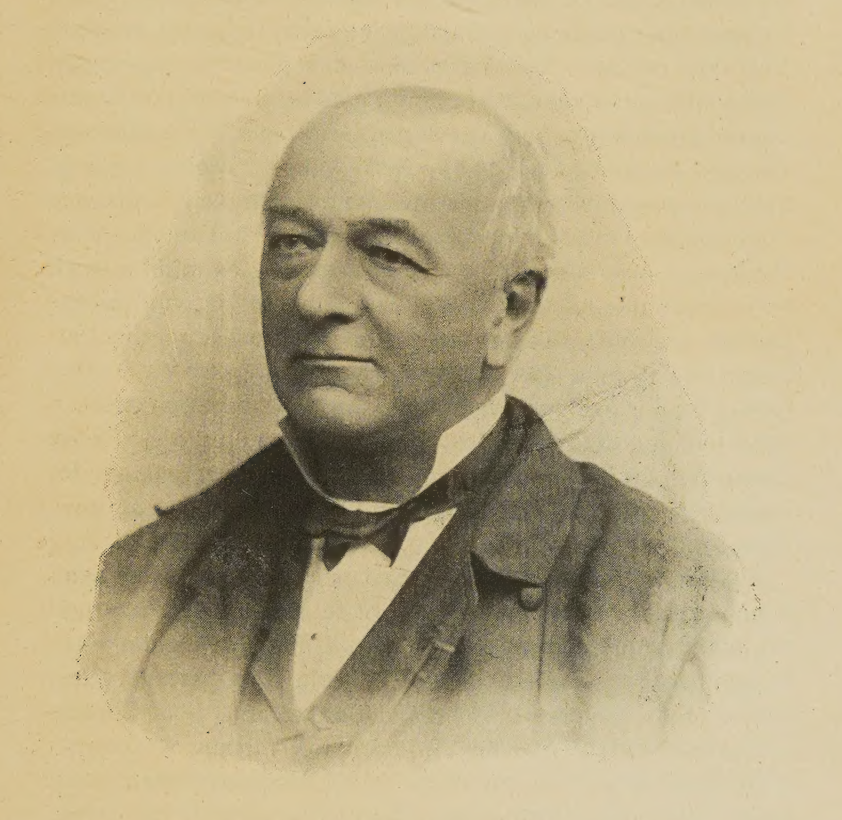
Notre Société commence, dans le deuil, cette quarante-huitième année de son existence. Son fondateur et président honoraire est brusquement décédé à Paris, dans la nuit du 18 au 19 décembre dernier. Rien ne faisait prévoir ce dénouement. M. Read souffrait beaucoup moins que les hivers précédents. La dernière fois qu'il était venu à la Bibliothèque, vers le 15 décembre, il me disait que depuis des années il ne s'était pas senti aussi bien portant. Il sortait beaucoup et avait presque repris son activité d'autrefois. Rentré vers 1 heure, plein de vie et d'entrain, et réveillé deux heures après par de violentes suffocations, il succombait à 4 h. 1/4, sans avoir conscience de sa fin. Suivant sa volonté formelle, ses obsèques ont eu lieu, sans convocation, dans la plus stricte intimité, le vendredi 23 décembre, un mois avant le jour où M. Read aurait accompli ses 80 ans, puisqu'il était né à Paris, le 22 janvier 1819.

D'intelligence très vive, très ouverte, adversaire né de tout préjugé et de tout fanatisme, M. Read était un vieux Parisien, s'intéressant à toutes les manifestations de la vie pa-

risienne, dans le présent comme dans le passé. Durant sa longue carrière, il avait été, sous les régimes politiques les plus divers, en assez bonne place pour en connaître les « dessous » aussi bien que les dehors ; cette grande expérience des hommes et des choses l'avait à la fois désabusé et enraciné dans les idées libérales, rattaché au passé dans ce qu'il avait de meilleur et rendu capable de s'enthousiasmer pour les belles choses du présent ainsi que d'avoir, malgré tout, foi dans l'avenir.

Après de très brillantes études, qui semblaient présager une carrière hors ligne, M. Read avait passé quelques années en province, d'abord à Montélimar et à Montargis, comme substitut (1843-1848), puis à Blaye et à Villeneuve-d'Agen, comme sous-préfet. La Révolution l'appela à Paris qu'il ne devait plus quitter et où il fut nommé, en 1849, chef du service des cultes non catholiques, au ministère de la Justice et des Cultes. Les représentants des Églises réformées venaient précisément, en septembre 1848, de formuler leurs vœux : rétablissement des paroisses supprimées par la loi de l'an X, élection des laïques par le suffrage universel, maintien des synodes particuliers avec augmentation du nombre des délégués et rétablissement du synode général. Après avoir réorganisé l'administration de l'Église luthérienne d'Alsace, M. Read s'efforça d'obtenir, du gouvernement, ces diverses modifications au régime des articles organiques. Il n'y réussit qu'en partie, puisque le décret-loi du 26 mars 1852 reconstitua les conseils presbytéraux et les divisions consistoriales, et substitua le suffrage universel à l'élection par les censitaires. Mais on comprend qu'à cette date le futur empereur fût absolument opposé au rétablissement du parlementarisme sous la forme des synodes. C'est alors qu'en conformité avec un vœu protestant formulé au lendemain de la promulgation de la loi de l'an X (*Revue de droit*, I, 287), M. Read obtint, à leur place, le Conseil central nommé, pour la première fois, par le gouvernement, mais dont il ne put poursuivre, ultérieurement, l'élection — accordée en principe — par les consistoires.

Depuis longtemps aussi M. Read avait reconnu la nécessité



M. CHARLES READ

de défendre la Réforme sur le terrain de l'histoire. Il a raconté, ici même, il y a six ans (*Bull.*, 1892, p. 225), comment, en avril 1852, il fonda, avec onze amis, dont deux seulement lui survivent, la *Société de l'Histoire du Protestantisme français*. Encore aujourd'hui les quatorze premières années de ce *Bulletin* qu'il rédigea (1852-1865), sont une mine de renseignements que vainement on chercherait ailleurs. Et si l'on se remémore que depuis 1852, et surtout depuis 1870, la réaction cléricale au milieu de laquelle s'achève le XIXe siècle a mis la main sur presque toutes les revues savantes de France, on comprendra l'utilité d'un organe où tout ce qui touche à la Réforme — origine de la France moderne — est étudié sans autre souci que celui de la vérité. A ce point de vue on ne saurait, non plus, estimer assez haut les services rendus par notre bibliothèque que M. Read contribua, pour sa bonne part, à fonder et à enrichir. A cette période de la vie de notre président honoraire appartiennent sa chronique d'*Ablon et Charenton*, commencée en 1854 et malheureusement restée inachevée, son *Daniel Chamier* (1859), ses *Mémoires de Dumont de Bostaquet* (1864), etc.

A partir de cette dernière date, il se consacra plus spécialement à l'*Intermédiaire* — si apprécié — *des chercheurs et des curieux*, qu'à l'instar des *Notes and Queries*, il fonda sous le pseudonyme de Carle de Rash. Enfin il fit paraître successivement, soit seul, soit en collaboration, des éditions critiques des *Tragiques*, de l'*Enfer* et du *Printemps* d'Agrippa d'Aubigné (1872-1874), du *Tigre* de Fr. Hotman (1875), de la *Satyre Ménippée* (1878) et des *Mémoires-Journaux* de Pierre de l'Estoile (1875-1883).

Devenu, en 1857, chef du contentieux de la ville de Paris, et, en 1867, directeur du service des travaux historiques, M. Read eut le très grand chagrin de voir les incendies de la Commune détruire presque tous les documents et livres rares qu'il avait accumulés dans son cabinet, ainsi que les archives et l'état civil parisiens dont il avait été un des premiers à démontrer l'inestimable valeur. Ce désastre, dont il ne parlait jamais qu'avec des larmes dans la voix, hâta la création de ce qu'il avait, le premier encore, eu l'idée d'organiser, avec

la puissante intervention de son camarade de collège le baron Poisson et de M. Haussmann, sous le nom de « musée municipal, » et qui est devenu le *Musée Carnavalet.* Plus tard il contribua, avec Henri Martin, au sauvetage des arènes de Lutèce, allant, dans ce but, jusqu'à engager sa signature pour leur rachat.

On voit que le fondateur de notre Société était, avant tout, un initiateur, et que, partout où il a passé, il a laissé une trace féconde qui fera vivre son nom. Dans ces dernières années il aimait à revenir au *Bulletin* — où tout récemment il nous engageait à aller voir *Judith Renaudin* — et à la Bibliothèque où son dernier travail a été le classement des matériaux laissés par M. Bordier pour la *France Protestante.*

La France protestante !... Quatre ou cinq Français « de la religion » — les frères Eugène et Émile Haag, Charles Weiss, Charles Read, Henri Bordier, entreprirent, il y a environ un demi-siècle, de montrer, par l'histoire, ce que notre patrie aurait pu être, si, au lieu de proscrire la Réforme et de la calomnier, elle lui avait fait une place honorable. M. Ch. Read était le dernier survivant — mais non le moindre ni le moins original — de cette courageuse, intelligente et laborieuse phalange qui « ressuscita un monde » ! — Ce n'est pas au moment où les protestants ont le grand honneur d'être traités, — en paroles du moins, — comme le furent leurs pères, qu'il convient de l'oublier !

Paris, 4 janvier 1899.

Au moment de la mise en pages de ce fascicule, une nouvelle lettre de deuil nous appelle à Versailles pour les obsèques de notre ancien professeur, le doyen honoraire de la Faculté de théologie protestante de Paris, M. Frédéric-Auguste Lichtenberger, décédé le 7 janvier à l'âge de 66 ans. C'est encore un membre assidu de nos séances qui disparaît, avant le temps, semble-t-il, bien que M. Lichtenberger eût été, depuis quelques années déjà, obligé par la maladie à prendre

sa retraite. Avec lui disparaît aussi, à Paris, un des deux derniers survivants du « collège des professeurs » de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg d'avant 1870. En suivant hier, avec un grand nombre de ses élèves et amis, les rues silencieuses qui aboutissent au cimetière des Gonards, il nous semblait revoir une dernière fois l'antique place Saint-Thomas de l'université alsacienne, si calme aux heures d'étude et qui ne s'animait que les jours de marché, ou lorsque les étudiants y continuaient, dans le silence du soir, les discussions commencées dans le cabinet du professeur.

Beaucoup plus jeune que MM. E. Cunitz, E. Reuss et Ch. Schmidt dont j'ai dû, en 1886, 1891 et 1895 annoncer ici même la mort, M. Lichtenberger était, en effet, et resta plus tard, comme le camarade de ses élèves. Il y avait, dans notre respect pour la science de ses devanciers, quelque chose qui nous tenait à distance, tandis qu'auprès de lui nous nous abandonnions sans contrainte. C'est qu'avant tout aussi, il favorisait le libre développement de nos « individualités », redoutant pour elles la banalité des notions toutes faites et des convictions conventionnelles. A Paris, après la guerre, il était devenu pour tous le type du Strasbourgeois très français, par goût autant que par patriotisme, de ce patriotisme qui voudrait communiquer à l'élément national le meilleur des civilisations étrangères. Aussi n'eut-il pas de repos qu'il eût obtenu (1877) la réorganisation, au boulevard Arago, de la Faculté de théologie à laquelle il avait appartenu avant 1870. Il y introduisit aussitôt les habitudes de travail consciencieux et d'indépendance scientifique qui étaient celles du milieu strasbourgeois, et dont témoignent, entre autres, son *Histoire des idées religieuses en Allemagne* (1873, 3 volumes in-8°) et l'*Encyclopédie des sciences religieuses* dont les treize volumes compacts parurent de 1877 à 1882. De nombreuses notices relatives à l'histoire du protestantisme français ajoutent à la valeur, nécessairement inégale, mais très réelle de ce vaste répertoire, achevé, grâce à l'activité du directeur responsable, dans un espace de temps relativement court.

La place de M. F. Lichtenberger était donc tout indiquée

dans notre Société. Il l'a occupée avec la même conscience avec laquelle il faisait toutes choses jusqu'au jour où il a été contraint de renoncer à tout travail. Retraite prématurée, rendue douloureuse par la maladie et par des deuils répétés, mais auxquels l'ancien professeur de morale se soumit avec la même décision, la même foi qu'il avait recommandées à ses élèves par sa parole et par sa vie active. Tous, nous nous sommes associés à la sympathie témoignée à sa veuve et à ses enfants, et aux paroles par lesquelles MM. les pasteurs Messines et Hollard, et surtout M. le doyen A. Sabatier, ont rendu hommage à l'unité profonde de cette vie et de la mort qui l'a couronnée[1].

N. W.

Paris, 10 janvier 1899.

Parmi les ÉTUDES et DOCUMENTS inédits qui paraîtront, D. V., dans le cours de cette année, je signalerai *Th. de Bèze et l'Académie de Genève*, par Ch. Borgeaud; — la suite des intéressants *Extraits de la Correspondance de ce Réformateur, concernant la France*, que MM. H.-V. Aubert et E. Choisy ont commencé à nous donner; — *la Réforme dans les environs de Patay*, par L. Bastide; — *le Prédicant François Vivens*, par P. Fonbrune-Berbinau; — *Court de Gébelin et la représentation des Églises reformées auprès du gouvernement de Louis XV*, par Armand Lods; — *le Voyage d'un prince allemand et protestant, en France, de* 1646 *à* 1648, par Ch. Schmidt; — *Montpellier au XVI*e *siècle, d'après l'état civil huguenot*, par F. Teissier; — *Une Semaine de la première Chambre ardente de Paris*, 1-8 *octobre* 1549; — *la Faculté de théologie de Paris et les débuts de la Réforme*, par le soussigné, etc.

1. Voir, entre autres, pour M. Read, le *Temps* et les *Débats* du 23 décembre 1898 et l'*Éclair* et l'*Aurore* du 27 et du 28, et pour M. Lichtenberger, le *Temps* et les *Débats* du 12 janvier 1899.

Études historiques

UN COIN DE PROVINCE (FALAISE ET SES ENVIRONS)

A L'ÉPOQUE DE L'ÉDIT DE NANTES

1596 — 1605

Le troisième centenaire de l'édit de Nantes a provoqué toute une série d'études et d'articles [1] sur l'Édit lui-même, les négociations qui le précédèrent, les « obstacles » qu'il « rencontra », la manière dont il fut « observé ». Pour ajouter à cet ensemble, il n'est pas sans intérêt de rechercher quel pouvait être, vers 1598, dans un coin de province, l'état des esprits.

I

Notre coin de province, c'est Falaise en Normandie. Il est probable que la Réforme y recruta, dès l'origine, de nombreux prosélytes; car, au mois d'août 1561, un ministre écrit à Calvin qu'il a présidé, à Guibray près Falaise, une réunion de 5 à 6,000 personnes [2]. Sous Henri III, cette ville passa aux Ligueurs; mais, le 7 janvier 1590, Henri IV y entra de vive force par une brèche dont on voit encore les traces, et il y « célébra la Cène » avec ses coreligionnaires [3].

Vers l'époque de l'édit de Nantes, les réformés étaient « recueillis », dans la région, en deux Églises aujourd'hui dis-

1. Voir notamment le *Bull. du Prot.* d'avril-juillet 1898, et les « notes bibliographiques » qui le terminent.
2. *Bull. du Prot.*, XXVIII, 455.
3. Lair, *Parlement de Norm.*, p. 76 à 83.

parues : *Falaise* et *Crocy-Fontaines*[1]. La Normandie protestante se divisant en six colloques, Falaise formait, avec les Églises du Bocage (Condé, Athis, etc.), le colloque de Falaise; Crocy se rattachait au colloque d'Alençon. En 1600, Falaise fut désignée, avec Bayeux, comme lieu d'exercice du bailliage de Caen[2], et bientôt son temple s'éleva au faubourg Saint-Laurent de Vaston[3]. Quant à Crocy, elle fut sans doute maintenue à titre d'exercice réel ou de possession[4].

Pour l'Église de Falaise, nous ne connaissons pas de registre d'état civil ou de consistoire antérieur à 1642[5]. Mais, pour celle de Crocy-Fontaines, la Biblioth. de la Soc. de l'Hist. du Prot. possède. en un même registre[6], deux séries continues d'actes de baptêmes et de mariages allant, l'une, du 12 mai 1596 au 9 octobre 1605, l'autre, du 6 janvier 1622 au 6 juin 1634.

Nous étudierons seulement la première partie[7], qui correspond aux années ayant précédé et suivi immédiatement l'édit de Nantes.

Le rédacteur de cette première partie, c'est le ministre même de Crocy[8]. Nous savons par lui qu'il avait alors pour collègue, à Falaise, un sieur Le Saussé, ou du Saussé, ou du

1. *Crocy*, comm. du c. de Morteaux-Coulibœuf, à 9 kil. à l'est de Falaise, sur la Dives. — *Fontaines-les-Bassets*, c. de Trun, arr. d'Argentan (Orne).

2. Selon l'art. 11 de l'Édit (Voir notre *Essai sur l'hist. du Prot. en B. Norm.*, Paris, 1898, p. 12).

3. D'après un acte de bapt. du 3 janv. 1672 (Reg. de Falaise, Arch. Calv., B, Baill. de Fal.).

4. L'Égl. de Crocy jouit du culte public aux années 1596 et 1597 (Reg. de Crocy, Bibl. du Prot.). Par suite, elle pouvait invoquer l'art. 9 de l'Édit.

5. Voir Arch. du Calv., B, Baill. de Fal.

6. Ce registre, qui se trouve depuis peu à la Biblioth. du Prot., nous a été fort obligeamment communiqué par M. N. Weiss, bibliothécaire.

7. « Le memoire des Baptesmes et mariages depuis le douzieme jour de may l'an mil cinq cents nonante six, pour ctinuer le registre de ceux qui sont escrits en un Livre couvert de cuir rouge depuis le dimanche de fevrier 1572 et finissant aud. jour 12 may 1596. »

8. « [La maison du sieur de Mitois] avoit toujours esté la retraite des ministres... au temps de persécution, comme j'en puis bien rendre temoignage pour y avoir esté long tems entretenu » (Reg. de Crocy, p. 1). — « Un peu devant... jay memoire d'avoir beni le mariage de... » (*Ibid.*, p. 5, en marge).

Saucé [1]. Lui-même ne dit pas son nom; mais nous inclinons à penser qu'il s'appelait *Gallot*, et qu'il était du pays, ainsi que sa femme, née Brissette Bourget [2].

L'Église qu'il desservait n'était pas sans importance. On y remarquait deux groupes principaux, *Crocy* et *Fontaines-les-Bassets*. A *Crocy*, se rattachaient les disséminés de Fresné-la-Mère, Damblainville [3], Grand-Mesnil [4], Beaumais, Le Marais-la-Chapelle, Fourches [5]; à *Fontaines*, ceux de Fel [6], Trun [7], Louvières, Coudrehard ou Coudehart, Saint-Lambert-sur-Dives, Coulonces, Montabard [8], Écouché [9].

Des familles nobles du pays, la plus souvent mentionnée au registre est celle des de Bradefer, écuyers, sieurs de la Pallière (ou Pillière), des Hommets et de Manneville. Viennent ensuite les Le Prévost, éc., sieurs de la Porte et du Bois; les Guelloué, éc., sieurs du Désert et de la Couture; les Bérenger, éc., sieurs de Fontaines et de Grandmesnil; les de Mier, éc., sieurs de Fresnes; les Le Normand, sieurs du Tertre; les Guerpel, sieurs du Mesnil-Hardi; les de Coulibœuf; les Lhermite de Maigni, de Trun [10]; les du Barquet,

1. Le past. *du Saussé* célèbre à Crocy plusieurs baptêmes (oct. 1598; mai et oct. 1599). — Le 26 juin 1605, est parrain, à Crocy, *David de la Noë*, ministre de Mongoubert-en-Perche (Reg., à ces dates).

2. *Ibid.*, p. 28, à la date du 29 juillet 1601, on lit: « Janne Barbé bapt., père Marc, mère Anne Marie, maraine *Brissette Bourget*, parain *Noé Gallot*, femme et fils du ministre. Escouché. » — Or, il n'y avait pas de pasteur à Ecouché, et les réformés de ce bourg faisaient bénir leurs bapt. et mar. par le past. de Crocy (*Ibid.*, *passim*). — A la page 22 (*ibid.*), le past. de Crocy parle de son beau-frère Etienne Bourget. — Les noms de Bourget et de Gallot figurent souvent sur les reg. de Crocy.

3. Communes du c. sud de Falaise.

4. Comm. du c. de Saint-Pierre-sur-Dives, arr. de Lisieux.

5. Comm. du c. de Morteaux-Coulibœuf, arr. de Falaise.

6. Comm. du c. d'Exmes, arr. d'Argentan (Orne).

7. C. d'Argentan.

8. Comm. du c. de Trun.

9. C. d'Argentan. — Par Ecouché, l'Égl. de Crocy joignait une autre Égl. protestante également disparue, celle de Mesnil-en-Joué-du-Plain (c. d'Ecouché), où nous voyons le past. de Crocy célébrer un bapt. et un mar. (26 juillet 1599, et 4 mars 1601, au reg.).

10. A Falaise, il y a aussi des Lhermitte, mais catholiques: — 1er nov. 1592, bapt. de François, « fils de honneste homme Charles Lhermitte et de Laurence sa femme, les parrains nobles hommes François Lhermitte pcureur du roy en ceste vté de Fallaize, et Jacques le Foullon sr de Lar-

sieurs de Crocy [1] et du Bourg, qui étaient apparentés aux Frotté de Couterne [2].

Quant aux bourgeois et paysans, citons, entre autres : les Badouel (ou Badouet), Boscher, Bourdon, Bourget, Buge (ou Le Buge), Challes (ou Chasles), Cotterel, Du Bois, Fourneaux, Gallot, Germain, Hélies, Henri, Hiélard (ou Yélard), Houel, Le Bigot, Le Comte, Le Court, Le Franceois, Le Riche, Le Vavasseur, Louvel (ou Louvet), Margerie, Painel (ou Peisnel), Pestel, Rayville, Souloué, Tiger (ou Tigier), Trollé [3].

Il y avait un temple à Crocy, un autre à Fontaines [4]. Celui de Crocy devait être assez vaste, puisqu'on y voyait des « galeries » [5]. Il existait dès 1599 [6]. Vers cette époque, l'Église de Crocy-Fontaines semble avoir eu de 8 à 900 membres [7]. Elle était sans doute plus nombreuse que celle de Falaise, où l'on ne compte que 200 fidèles pour la période 1642-79 [8].

Longtemps après la Révocation [9], le protestantisme resta

miere ». — 22 févr. 1604, bapt. d'Anne, fille de Charles Lhermitte, etc... (Arch. mun. de Falaise, reg. de Ste-Trinité, à ces dates).

1. 10 juin 1632, bapt., à Crocy, de Marie du Barquet, fille du... *sieur du lieu* (Reg. de Crocy).

2. « Le 13 février 1601, Anne du Barquet bapt., pere noble Jan du Barquet sr du Bourg, mere damelle Anne *Floté* sa femme, parain noble Pierre du Barquet, maraine dale Franceoise Mandet femme du *sr de Couterne* et ayeuls de lad. enfant. » — « Le 25 oct. 1602, Pierre du Barquet bapt., père noble Jan du Barquet sr du Bourg, mère damlle Anne Floté, parain noble Pierre *Floté* sr de Genevry, maraine dale Senotte d'Oleanson. » (Reg. de Crocy, à ces dates.) — Le past. de Crocy aura sans doute mal entendu les déclarants, et mis *Floté* pour *Frotté*. Sur ces Frotté, ancêtres du fameux chef de chouans, voir notre *Prot. en B. Norm.*, p. 476-478.

3. Reg. de Crocy, *passim.* — Quelques réformés de Falaise figurent sur ce même registre, comme nouveaux époux, parents ou parrains : les Benjamin, Canu, Culier, Davois, Delabellière, Faucon, Filleul, Fleuri, Grainville, Hardi de la Soulassière, Le Comte (et Le Conte), Le Franceois, Le Marinier, Le Merle (et Le Mesle), Le Moine, Le Telier, Poucher, Préel.

4. E. Benoist, IV, 581.

5. Reg. de Crocy, p. 16.

6. *Ibid.*

7. De 1597 à 1604 (années complètes), la moyenne annuelle des bapt. est de 26. En supposant, comme nous l'avons fait ailleurs (*Prot. en B. Norm.*, p. xxv), 1,000 hab. pour 30 bapt., on obtient le chiffre de 866 hab.

8. Voir notre *Prot. en B. Norm.*, p. 63.

9. Les temples de Crocy et de Fontaines furent démolis par arrêt du

vivace dans la région Falaise-Crocy. En 1696, Claude Brousson, l'héroïque pasteur du Désert, vint à Crocy tenir une réunion où nombre de prétendus « nouveaux catholiques » se donnèrent rendez-vous [1].

De 1738 à 1752, quarante-deux enfants de Crocy, des familles Badouet, Bourdon, Bourget, Germain et Painel, furent arrachés, par ordre du roi, des bras de leurs pères et mères[2], et jetés, soit à l'hôpital de Falaise, soit aux *Nouvelles-Catholiques* d'Alençon, où la plupart moururent.

II

Revenons à notre registre de 1596-1605. On y trouve bien autre chose qu'une énumération sèche et monotone de baptêmes et de mariages. Le pasteur Gallot, qui l'a rédigé, a eu l'heureuse pensée d'y intercaler, de jour à autre, le récit ou la mention des faits dont il était le témoin [3], ou que le bruit public lui rapportait. Il nous révèle, en partie, la vie de sa région, et nous permet d'observer comment s'y répercutaient les grands événements du règne d'Henri IV. Son registre d'état civil, comme ceux de maints curés de l'ancien régime, est une très vivante gazette, et une gazette généralement bien informée.

Conseil du 1er mars 1683 (E. Benoist, IV, 581). Celui de Falaise disparut vers janv. 1685 (Voir notre *Prot. en B. Norm.*, p. 206).

1. Waddington, *Prot. en Norm.*, p. 31-34. — L'assemblée fut découverte, et plusieurs des assistants condamnés aux galères, dont Benjamin, Germain, Daniel et Salomon Bourget. La jeune femme de Benjamin Germain, Suzanne Cotterel, fut fouettée publiquement, par le bourreau, trois jours de marché consécutifs (*Ibid.*).

2. Sur ces enlèvements, voir Arch. nat., TT 462, et tout un dossier conservé à la Bibl. du Prot. — Voir aussi Waddington, *op. cit.*, p. 59-61, et notre *Prot. en B. Norm.*, p. 340-341.

3. Nous aurions voulu contrôler, à l'aide de sources catholiques, le témoignage du pasteur de Crocy. Mais les reg. d'état civil cath. de Crocy n'existent plus pour la période de 1596-1605. A Falaise, la paroisse de *Sainte-Trinité* a des registres de 1603-1605, mais dépourvus de toute digression historique; ceux de *Saint-Gervais* commencent seulement en 1609; ceux de *Guibray*, en 1623; ceux de *Saint-Laurent*, en 1738 (Arch. mun. de Crocy et de Falaise).

Au moment où s'ouvre le registre (12 mai 1596), la France sort à peine des guerres de religion, et n'est pas encore délivrée de l'étranger. Calais vient d'être pris par les Espagnols, « lesquels, comme on disoit, avoyent intelligence en lad. ville avec les ligueurs secrets[1] ». La peste accompagne les armées. En 1596, elle a enlevé, sous les murs de La Fère[2], deux gentilshommes protestants de la région de Falaise, « Daniel Georges, éc., s^{r} d'Hieville et de Mitois, et Georges Guelloué, s^{r} du Désert au village de la basse Manneville[3] ». En 1599, c'est à Crocy même et aux environs qu'elle vient répandre la terreur. « Le 29 d'oust 1599 nous partismes de Manneville pour la peste et allasmes a Jappigni[4] chez mon beau frere Estienne Bourget, là ou le mercredi second jour de sept^{bre} son plus petit fils mourut dès la nuit frapé de la contagion : le jeudi Josué mon puisné fut aussi mis en terre, le vendredi au matin la sœur de ma femme et le samedi au matin la fille de mon beau frère. » Alors le pasteur Gallot, sa femme et les autres survivants ont recours à des mesures prophylactiques bien curieuses. Venus « en un logis... entre Vitré et la Bourdonnière[5] », ils quittent leurs « accoutrements », et passent « touts nus par le feu » ; puis ils usent, « touts les jours d'une semanne, de pillules preservatrices, d'angelique et de perfums ». Ce n'est pas assez pour la femme du pasteur, car elle a approché de plus près les pestiférés ; on la « séquestre », pendant quinze jours, « en un tonneau auprez d'une loge » ; puis on l'envoie « en une maison située non beaucoup loing de celle qui estoit infestée et close ». Revenue à son domicile, elle reste « une espace sans toucher... à chose quelconque du logis[6] ».

1. Reg. de Crocy, p. 1. — Les Espagnols avaient pris Calais le 17 avril 1596, après huit jours de siège (Poirson, *Hist. du règne d'Henri IV*, 3e édit., II, 183 sqq.).

2. La Fère, occupée par les Espagnols, était assiégée depuis le 8 nov. 1595 (Poirson, *op. cit.*, II, 132).

3. Reg., p. 1. — *Hiéville* et *Mittois*, comm. du c. de Saint-Pierre-sur-Dives. — *Manneville*, ou plutôt *Mandeville;* il y a deux hameaux de cé nom, sur la Dives, entre Crocy et Fontaines.

4. *Japigny*, près Crocy, hameau de la comm. de Beaumais.

5. *Vitré* (ou Vitreseul) et *La Bourdonnière*, ham. de Crocy.

6. Reg. de Crocy, p. 22.

La paix s'impose, et, tout d'abord, la paix religieuse. A Falaise, en 1596, quelques réformés s'étant réunis, dans une maison particulière, pour prier Dieu, on a mis en prison, et celui qui avait fait la prière, et le maître de la maison[1]. Aussi notre pasteur écrit (déc. 1596) : « Les deputez de l'église réformée estoyent en l'assemblée de Rouen[2] pour traiter de la liberté de la religion, d'autant que les Ligueurs qui se feignoyent estre royaux conseilloyent au Roy de faire la paix à l'Espagnol, et la guerre en son royaume à ses sujets les plus fidelles[3]. »

Henri IV signe l'édit de Nantes. Mais c'est à grand'peine qu'il en obtient l'enregistrement. « En ce tems [janvier 1599] les Deputez pressoyent fort la verificat^{n} de l'edit pour le fait de la religion, a quoy les parlements s'opposoyent de tout leur pouvoir. On avoit alors par le pays [de Crocy] une harengue escrite à la main, qu'on disoit estre celle que le Roy avoit faite à messieurs du parlement de Paris[4]. Entre plusieurs autres pleintes ou reproches qu'il leur fait, celle ci est notable, qu'ils vouloyent qu'il dist un et pensast l'autre[5]. »

L'Édit signé et enregistré, reste à le faire exécuter.

Calmer les esprits n'est pas le plus facile. Sans doute, il y a des gens paisibles, également considérés des deux partis, et qui semblent désignés pour le rôle de conciliateurs. Tel le seigneur de Mitois, « homme entier et de bonne vie,... sans fard, et vaillant comme l'espée, qui pardonnoit facilement et qui ne se vengeoit point[6] ». Tel encore Théodore Henri, tabellion de Crocy : « c'estoit le deuxieme ou troisième de père en fils qui avoit exercé cet office sans aucuns reproches » ; il mourut « au grand regret de touts [ceux] qui le connoissoient tant de l'une que de l'autre religion, à cause

1. *Plaintes des Égl. réf. de France*, publiées dans les *Mém. de la Ligue*, Amst., 1758 ; VI, 428 sqq.

2. C'est la fameuse assemblée de notables tenue à Rouen du 4 nov. 1596 au 30 avril 1597 (Poirson, *op. cit.*, II, 268 sqq.).

3. Reg. p. 2.

4. Voy. cette harangue, *Bull.*, II, 128.

5. Reg. de Crocy, p. 10, 11.

6. *Ibid.*, p. 1.

de sa prudhommie et bon renom[1] ». Tels aussi ces « bons papistes » du village de Damblainville, qui, entendant leur curé « vomir injures » contre les réformés, s'en trouvent « offensez », et ne le veulent plus « ouyr[2] ».

Mais les ministres des deux communions sont encore tout chauds de la lutte, et c'est beaucoup leur demander que de passer, du jour au lendemain, de l'état de guerre à l'état de paix.

Le pasteur Gallot ne connaît guère la modération dans le langage. A propos d'un bruit qui s'est répandu en France, vers mars 1602, « que l'Antechrist[3] estoit né en Babylone, dont ils montroyent des lettres escrites de Malthe » : « Peut-on croire telles « nigauderies » ! s'écrie Gallot ; nous autres réformés, nous savons bien « que l'Antechrist (*lisez* le pape[4]) est venu dez il y a long tems, ayant son siège dedans l'Eglise en laquelle il règne[5]. » — Le 27 nov. 1602, décède un seigneur protestant, le sieur de la Sarrazinière ; il est inhumé près de sa maison. « Et combien que ses héritiers papistes y assistassent, néanmoins on fit courir le bruit que ses amis le desterrants la nuit pour le mettre ailleurs, n'y trouvèrent que le sarcueil et le linceul, voulants signifier que le Diable l'avoit emporté ; *tant sont impudents les clercs de l'Antechrist*[6]. » — Au mois de février 1603, vient à Trun « un espèce de capuchin, lequel se fessoyt publiquement, disant qu'il avoit apprins cela pour avoir veu en l'air des gents qui se fessoyent » ; notre pasteur, sans hésiter, déclare qu'il ne vaut pas mieux « que les prestres de Baal qui se piquoyent de lancettes, ni que ceus qui faisoyent passer leurs enfants par le feu[7], ni que

1. Reg. de Crocy, p. 7.
2. *Ibid.*, p. 30.
3. Ennemi du Christ, dont la venue, d'après l'Apocalypse, précédera le triomphe définitif de l'Évangile.
4. Les réformés du temps appelaient le pape l'*Antechrist*, et le syn. nat. de Gap proclama (1603) que c'était « leur croyance et confession commune » (*France Prot.*, 1re édit., X, 266).
5. Reg. de Crocy, p. 30.
6. *Ibid.*, p. 32.
7. Expr. biblique (2 Rois 23, 10), pour dire qu'ils brûlaient leurs enfants en l'honneur de Moloch. (Voir A. Sabatier, *Esquisse d'une phil. de la religion*, p. 153).

ceus qui les sacrifioyent aux idoles[1] ». — En janvier 1599, Gallot a enregistré le mariage de Catherine de Bourbon, sœur unique d'Henri IV, avec Henri de Bar, fils du duc Charles de Lorraine[2]; en mars 1604, il écrit : « La nouvelle de la mort de Madame la princesse seur du Roy vint en ce pays », et il ajoute : « Elle estoit mariée au fils du duc de Lorraine, homme *extremement superstitieux et embabouiné* (*sic*) *des erreurs papistiques*[3]. »

Prêtres et moines, loin d'avoir l'humeur plus accommodante, ne cessent d'appeler leurs adversaires sur le terrain de la controverse, et de la controverse tapageuse, à grand spectacle[4].

Le dimanche 7 mars 1599, « grand nombre de prestres et de menu peuple » accourent à Crocy. C'est pour entendre « un certain prescheur » nommé Le Louitre, qui se vante de « confondre » tous les ministres. « Ledit prescheur » est descendu à l'hôtellerie du *Cheval blanc;* il fait dire au pasteur Gallot qu'il l'y attend, « afin de disputer ensemble ». Gallot trouve ce message « fort estrange » : « Dites à monsieur le prescheur, répond-il, que je ne cherche personne à disputer, mais s'il en ha envie, qu'il vienne, et je le recevray ». On va de l'un à l'autre, et un catholique agréé par Gallot s'interpose comme « moyenneur » ou négociateur. Enfin l'abbé, suivi d'une foule de « simple peuple », se décide à venir trouver le ministre; mais, pour toute dispute, il lui demande... quel est le chemin qui mène à Saint-André[5]. On le lui indique, et il continue sa route. « Un peu aprez », il renvoie dire au pasteur Gallot : « Monsr le prescheur vous attend là loin pour disputer. » — « Vous savez bien, répond Gallot, que je l'ai attendu ici deux grandes heures, et vous avez

1. Reg. de Crocy, p. 34.
2. Henri IV avait négocié ce mariage pour se concilier la Lorraine (Poirson, *op. cit.*, IV, 42, 43).
3. Reg. de Crocy, p. 11 et 38.
4. Outre la célèbre controverse de Du Perron et de Du Plessis-Mornay, rappelons ici, pour mémoire, la polémique soutenue, à Carentan, en 1600-1601, par Jean Brouault contre le cordelier Feu-Ardent (Voir notre *Prot. en B. Norm.*, p. 6, 7).
5. Saint-André, hameau à 4 kil. au sud-est de Falaise.

passé outre, pour me faire aller en laquais chercher un homme à disputer. Je l'attends encore; qu'il vienne. » Les choses en restent là.

Deux jours après (9 mars), nouvelle provocation du « prescheur », nouveau refus du ministre. Ils se rencontrent cependant le mercredi 10 mars, au village de Manneville (ou Mandeville), chez un seigneur protestant, de Bradefer des Hommets, en présence du sieur de Cormeilles, catholique et disciple de Le Louitre. « Et aussi tost le village de Manneville tant du costé de deçà que delà la rivière [1] fut tout plein de prestres et paisants ignorants,... afin que les oreilles de Midas jugeassent de l'armonie : comme il avint. » Car l'abbé Le Louitre refusa l'Écriture pour juge, disant que le souverain juge en matière de foi, le seul « infaillible, perpétuel, véritable et cler », c'était l'Église, savoir le pape, les cardinaux, les évêques, qu'il élevait « au dessus des prophètes et apostres, voire de Christ mesme ». Tout en disputant, il ne cessait de crier : « Paix-là ! tout beau ! j'ay trois bastillons inexpugnables; parez-nous donc cette estocade [2], arestez-vous, marquez cette chasse [3] ! » Et à une objection de Gallot, il répliqua : « Fiche ton nais [4] en mon espaule, tu y trouveras du beuf salé [5] ! » « Ce qu'oyant led. ministre, il ne voulut plus parler à luy, et s'adressa à un curé compagnon dud. Louitre, parce que led. curé disputoit avec plus grande modestie et révérence et en peu de mots. Finalement, la dispute cessa. »

Le Louitre aussitôt de triompher : « Battu, notre ministre ! il n'a su que répondre; il ne connaît mot de latin; il a dit qu'à l'avenir il ne prêcherait plus; vous le verrez dimanche prochain à la messe à Crocy ! » « Qui fut cause, écrit Gallot, que toutes les paroisses circonvoisines et grand nombre de

1. La Dives.

2. Ce Le Louitre nous semble proche parent du joyeux cordelier Lubin, qui, dans la *Chronique du règne de Charles IX*, de P. Mérimée (p. 88), s'escrime en chaire d'un crucifix, « poussant des bottes et faisant des parades ».

3. C'est-à-dire, relevez cette parole, notez ce point.

4. Ton nez.

5. Nous n'avons pu trouver l'explication de ce proverbe.

bourgeois de Falaise se trouvérent le dimanche ensuyvant pour voir ce ministre et les siens à la messe; dont ils furent bien trompez. Car au contraire plusieurs papistes se trouvérent au presche. »

Le lendemain lundi, 15 mars, reprise de la controverse. On a décidé de se réunir au temple de Crocy, et ce temple regorge de monde. L'abbé Le Louitre a près de lui un autre ecclésiastique et le sieur de Cormeilles; de même, Gallot est assisté de son collègue de Falaise, le sieur du Saussé, et d'un laïque, Le Normand, sieur du Tertre. « Premièrement le ministre se pleint des faux bruits que l'on a fait courir de luy. Le Louitre et les siens s'excusent de cela, reconnaissants que c'est chose fausse. — Or donc, dit le ministre, pour oster tout occasion de mesdire aux ignorants menteurs et vanteurs, il faut avoir deux scribes au bout de la table, l'un eslu par vous et l'autre par nous, lesquels escriront vos propos et les nostres. » — Refus de le Louitre : « N'y a-t-il pas, dit-il, assez d'oreilles pour ouyr et retenir ? — Oui, réplique Gallot, bien assez d'oreilles incapables, de langues affectées et de gens passionnez. — Mais ceux de Caen verront par écrit notre dispute ! — Que cela ne vous trouble point ; M. de Cormeilles ici présent, et qui est votre disciple, gardera l'écrit signé de vous et de nous ! — Non, non ! rien d'écrit ! — Alors, pas de conférence, réplique Gallot, qui prend congé, et dit à ses compagnons de le suivre. Mais déjà « chacun destournoit touts leurs propos. Qui fut cause que le ministre revint par l'avis d'aucuns de l'une et de l'autre religion. »

« Lors la dispute recommencea sur l'infallibilité, perpétuité, vérité et perspicuité du tesmoignage des Saintes Escritures..... Le Louitre confessa devant touts (ayant esté pressé par vives raisons) que Jésus Christ est la pierre et fondement sur lequel l'Eglise est édifiée et non S[t] Pierre, lequel n'est point signifié par le mot *petra*, mais seulement par ce mot *petrus*, lequel n'est jamais appelé *lapis*. *Item*, son compagnon conclut que l'Eglise doit estre juge selon la loy et parole de Dieu ». — Et pourtant, l'Ecriture ne suffit pas, dit Le Louitre ; tirez-en donc le dogme de la Trinité ! — « Ce que le sieur du

Tertre fit tout aussi tost[1]. » — Soit, répliqua Le Louitre; mais je vous défie d'établir par l'Ecriture que Dieu approuve le baptême administré par les hérétiques ! — « Je le prouverai, dit du Tertre, par conséquence necessaire tirée des Escritures ! — Ce qu'il fit, parlant de l'Eglise des dix lignées[2] révoltées. » — Mais, dit le Louitre, ces lignées d'Israël étaient-elles circoncises ? — Oui, dit le pasteur Gallot; « car elles avoyent la loy avec les traditions de Jéroboam... Dieu ne tient point pour son peuple celuy qui n'est point circoncis. Or Dieu reconnoist toujours pour son peuple les dix lignées d'Israël, bien que ce fust une Eglise hérétique et idolâtre... Il s'ensuit donc que le peuple des dix lignées estoit circoncis, et que Dieu approuvoit leur circoncision... Donc, le baptesme, qui a succédé à la circoncision, est approuvé de Dieu, même s'il est administré par des hérétiques. » — « La conséquence est peut être nécessaire, dit Le Louitre ; mais elle n'est pas bonne, si elle n'est faite par un ecclésiastique. » — « La vérité, riposta Gallot, est toujours bonne, de quelque bouche qu'elle procède ! » — Là dessus, Le Louitre parla « fort impertinemment[3] d'une esquille sur la pointe de laquelle ceus de son parti et luy finirent la dispute[4]... Puis ils prindrent congé les uns des autres avec honneur et departirent amis[5]. »

C'est bien par extraordinaire que cette controverse de Crocy, en mars 1599, se termine pacifiquement ; car la grande majorité des ecclésiastiques témoigne, par son attitude, qu'elle n'entend tenir nul compte de l'édit de Nantes. « Un peu comme devant le caresme [de 1602], plusieurs prescheurs apostez, confirmants touts les abus de la papauté jusques aux plus absurdes et impies, preschoyent en toute véhémence contre ceux de la religion réformée avec menaces implicites... Il y avoit à Alençon un capuchin nomé Sylvestre,

1. N'oublions pas que ce Du Tertre n'était qu'un laïque. De même, à Trun, en 1602, un autre laïque, le « pédagogue » Charles Hélies, réfute publiquement un prêtre, qui s'en retourne, dit Gallot, « avec honteuse departie » (Reg. de Crocy, p. 30).

2. Ou tribus.

3. Mal à propos.

4. Disputer sur la pointe d'une aiguille, c'est disputer sur des riens.

5. Reg. de Crocy, p. 11 à 20.

homme pernicieux, qui faillit à esmouvoir les Bourgeois les uns contre les autres, taschant de nicher ceus de sa secte en lad. ville... A Trun, un espèce de prestre inconnu esmouvoit fort le peuple à sédition, preschant des fables si sotes, que c'est merveille qu'il se trouve des chrétiens si mal instruits que d'escouter tels prescheurs. » A Crocy, le curé d'Argentan, Jean Le Mol, « preschoit ses contes et menaces contre ceus de la religion... Un autre preschoit de mesme à Livarrot [1]. Ces prescheurs et autres donnoyent assez à entendre qu'il y auroit bientost du remuement en France, et vouloyent qu'on le crust ainsi [2] ».

A propos du roi circulent, en effet, mille bruits plus ou moins fondés, et que colportent à l'envi les pêcheurs en eau trouble. De ces bruits, il en est de vagues et insignifiants; ainsi, au mois d'octobre 1598, on se dit à Crocy que le roi a eu « je ne say quelle vision comme d'un chasseur, et ce en une forest [3] ». Il en est de graves : telle, la nouvelle de l'assassinat du roi par le vicomte de Tavannes (mai 1597); « lequel bruit mit plusieurs en grand peine, et se faisoit desia des remuements par plusieurs [4] ». De même, au mois de mai 1603, « un faus bruit couroit que le Roy estoit blecé, dont les Ecclésiastiques et Ligueurs sembloyent se resjouyr, et semoyent des bruits de sédition contre ceus de la religion, et tout estoit plein de menteries par le pays [5] ». De même, en janvier 1605, les « papistes et idolatres » répandaient « sourdement un faus bruit d'aucuns notables personnages qu'ils disoyent estre revoltez [6] ».

Comme si, hélas! la réalité n'eût pas suffi! Au mois de juillet 1602, Gallot enregistre l'incarcération du maréchal de Biron; « il estoit à la Bastille pour avoir conspiré avec le duc de Savoye et le Roy d'Espagne, lequel il pensoit mettre en

1. Livarot, c. de l'arr. de Lisieux.
2. Reg. de Crocy, p. 30.
3. *Ibid.*, p. 9.
4. *Ibid.*, p. 4. — Tavannes cherchait à soulever les campagnes pour la Ligue. Il fut arrêté par Vitry, et mis à la Bastille (Poirson, *op. cit.*, II, 336, 337).
5. Reg. de Crocy, p. 36.
6. *Ibid.*, p. 41.

France, afin de se faire roy de Bourgogne, Bresse et des environs. On disoit aussi qu'il avait entrepris sur la personne du Roy et du petit Dauphin [1]... Le conte d'Auvergne [2] estoit aussi prisonnier pour avoir intelligence avec led. mareschal touchant l'Estat [3]. On parloit de plusieurs autres qu'on disoit estre de la complicité [4] ». En décembre 1602, le roi est encore tout occupé à faire « une recherche de ceus qui estoyent complices du mareschal de Biron, et mesme de ceus qu'on disoit avoir fait une autre entreprise contre luy [5] ». Et voilà qu'au commencement de mai 1604 un commis du « sieur de Villeroy » est découvert « en ce qu'il estoit pensionnaire du roy d'Espagne, auquel il faisoit savoir le conseil et entreprises du roy de France. Il se noya de peur d'être prins vif, puis fut tiré (comme l'on dit) à quatre chevaus [6] ».

C'est « l'Espagnol » qui, malgré la paix de Vervins, excite et soudoie tous ces conspirateurs; Philippe III continue Philippe II. « L'armée navale d'Espagne, écrit Gallot, apparut es costes de devers La Rochelle [7] [en juillet 1602], assavoir lors que le dessein de Biron devoit esclorre en France [8]. » Usant de représailles, Henri IV ferme ses frontières; à plusieurs reprises, et sous peine de mort, il interdit tout commerce au delà des Pyrénées [9].

Secondé par les Espagnols du Milanais, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, prétend à la souveraineté de Genève, et Henri IV défend contre lui cette ville « comme si c'étoit

1. Le fait était exact (Voir Poirson, *op. cit.*, II, 566-567). — Biron fut décapité le 31 juillet 1602.

2. Fils naturel de Charles IX, et père de la fameuse Henriette d'Entraigues, marquise de Verneuil.

3. Voir Poirson, *op. cit.*, II, 646.

4. Reg. de Crocy, p. 29-31.

5. *Ibid.*, 33.

6. *Ibid.*, 38.

7. Les provinces du Midi (Saintonge, Aunis, Limousin) étaient alors en effervescence à cause de la perception de la *pancarte*, ou impôt du sou pour livre sur toutes les denrées et marchandises (Poirson, *op. cit.*, II, 586).

8. Reg. de Crocy, p. 31.

9. Août 1604 : « la traffique *derechef* deffendue avec l'Espagnol sur peine de la vie ». — Nov. 1604 : « la traffique derechef permise à l'Espagnol » (*Ibid.*, p. 39, 40).

une ville françoise [1] ». Genève, c'est la Rome du protestantisme, et l'on conçoit que, même en Basse-Normandie, protestants et catholiques se préoccupent de son sort. « Les Espagnols, écrit Gallot, faillirent à surprendre Genève [dans la nuit du 21 au 22 déc. 1602 [2]] ; mais eus mesmes furent surprins et grand nombre d'eus furent tuez sur le pavé par ceux de la ville. Quelques trois semaines auparavant, *ceus qui sentent encor la Ligue* ne cessoyent de dire publiquement que Genève estoit assiégée [3]... [En février 1603] le bruit couroit que le duc de Savoie bloquoit Genève et faisoit rebastir le fort Ste-Caterine (que le Roy de France avoit fait démolir [4]), et qu'il attendoit secours d'Italie de la part du pape et du Roy d'Espagne. On disoit d'autre part que le fils du s^r^ de Mornay estoit entré dedens Genève avec compagnie par la permission dů Roy [5]... [En mai 1603] on ouyt dire ce qui est véritable, assavoir que les Valesiens canton de Suisse et vallée de Sion avoyent chassé leurs prestres avec la messe, et fait abatre les images des temples, et envoyé quérir des ministres de Genève [6]... [En nov. 1604] Genève fut vendue (et non livrée) au duc de Savoye par le s^r^ Maior, lequel fut prins par les bourgeois avec ses complices et mis en prison pour en faire la justice [7]. »

Tous les princes protestants d'Europe ont à se défier de Philippe III, comme Genève de Charles-Emmanuel. « En ce tems [avril 1603] on parloit de la mort d'Isabel [8] roine d'Angleterre, et du roy d'Ecosse [9] receu pour vray successeur de la couronne, lequel faillit à estre empoisonné par gents apostez de la part du pape et du roy d'Espagne, à ce qu'on disoit [10]... [En nov. 1604] le roy d'Angleterre travailloit à

1. Poirson, *op. cit.*, IV, 11, 46, 47.
2. C'est la fameuse tentative de l'*Escalade*.
3. Reg. de Crocy, p. 33.
4. L'an 1600.
5. Reg. de Crocy, p. 34.
6. *Ibid.*, 35.
7. *Ibid.*, p. 40.
8. *Sic*, pour Elisabeth.
9. Jacques VI (Ier comme roi d'Angleterre).
10. Reg. de Crocy, p. 35. — Sur ce complot, voir Poirson, *op. cit.*, IV, 58, 59.

faire la paix avec le Roy d'Espagne et le conte Morice[1] avec les Estats de Flandres[2]. Mais le roy d'Angleterre doit considérer que toutes les menées du pape et du Roy d'Espagne et des Jésuites... tendent à la ruine de France, d'Angleterre et de Flandres. »

Et le pasteur Gallot, qui possède ses classiques, conclut par cette citation :

Equo ne credite Teucri;
Quidquid id est, timeo Danaos et dona fer*a*ntes (*sic*)[3].

N'empêche qu'Henri IV, dans l'intérêt de sa politique extérieure et intérieure, s'efforce d'avoir pour lui la papauté. « Environ ce tems [mai 1605] le bruit vint en France que Léon onzième de ce nom[4] evesque de Romme décéda, ayant régné seulement vint cinq ou vint siz iours, et tenoit on qu'il avoit esté empoisonné par les cardinaux tenants le parti du roy d'Espagne en haine du roy de France. On dit aussi qu'incontinent aprez le décez d'iceluy arrivérent à Romme douze ou huit cardinaus d'Espagne pour faire l'élection d'un nouveau pape. On disoit aussi que le Roy de France avoit juré que s'ils eslisoyent le cardinal Fernese, il ne luy obeyroyt pas[5]. »

Quel que soit le pape, peu importe au pasteur Gallot ; ni pape ni jésuites ne lui disent rien qui vaille : « Puisque le Roy, écrit-il, s'est rendu esclave du papisme[6], et que contre l'autorité et arest des parlements, et contre le conseil des meilleurs

1. Maurice de Nassau (1567-1625), fils de Guillaume le Taciturne.
2. Peut-être faut-il lire ici que le comte Maurice désirait faire la paix avec l'Espagne *au nom* des Etats *de Hollande* (et non de *Flandres*). — Mais la vérité, c'est que Maurice de Nassau était opposé à cette paix, que désirait Barneveldt.
3. Reg. de Crocy, p. 40.
4. Léon XI (Alex. de Médicis) avait succédé à Clément VIII.
5. Reg. de Crocy, p. 43. — Il y eut, en effet, quelques intrigues de conclave, auxquelles mirent fin les cardinaux Aldobrandini et Montalte, aidés du parti français. Et ce fut Camille Borghèse, Romain d'origine, qui fut élu (16 mai 1605) sous le nom de Paul V. On sait qu'Henri IV secourut Paul V dans sa lutte contre Venise (1605-1607).
6. Ailleurs (Reg., p. 10, janv. 1599), Gallot écrit que le roi s'est rendu *serf du pape*. Cette forte expression se retrouve dans Michelet (*Hist. de France*, X, 295; éd. de 1874).

et plus sages mesme papistes il ha remis les Jésuites en France, et [leur a] non seulement baillé ses enfants à instruire, mais aussi les envoye prescher aux villes où il y ha Eglises dressées selon la réformation [1]... et qu'ils s'appellent apostres d'Espagne, ils parachèveront ce que le Légat du pape brassa secrètement en France les années passées sous ombre du jubilé, et feront une nouvelle Ligue contre le Roy de France *ou mesme le turont*, comme il ont desia failli à ce faire, et dont il porte la marque [2]... Le Roy se devroit souvenir de ces choses et de la mort de son prédécesseur. Au contraire il gratifie, honore et avance ceus qui ont esté coulpables et qui ont troublé l'Estat, et mesprise ceus qui l'ont assisté et aidé à donter ses ennemis. Qui est un grand signe de l'ire de Dieu sur luy. *Dieu le veuille illuminer et conserver. Ainsi soit-il.* »

Sur ces mots finit, à peu de chose près, le registre du pasteur de Crocy. Quelle impression générale se dégage des notes historiques qui y sont contenues? C'est que, à Falaise et aux environs, pendant la période 1596-1605, on se ressent encore des guerres civiles. La peste décime les populations. Les esprits ont été surexcités à tel point, que l'on croit plus que jamais aux apparitions surnaturelles : les uns annoncent que l'Antechrist vient de naître, les autres voient en l'air des gens qui « se fessent », ou se flagellent. Prêtres et pasteurs se rencontrent comme en champ clos pour disputer sur les dogmes. On n'entend parler que de complots dirigés, à l'instigation de l'Espagne, contre un prince auquel les catholiques violents ne peuvent pardonner d'avoir décrété la tolérance. Pour désarmer ces implacables adversaires, Henri IV rappelle les Jésuites et recherche l'alliance du pape, au grand scandale des réformés, ses amis de la première heure, ses plus fidèles sujets.

Et pourtant, le pasteur Gallot prie pour la *conservation* du

1. Notamment à Caen, où Henri IV établit les Jésuites, en 1608, contre le vœu formel des habitants (V. notre *Prot. en B. Norm.*, p. 10-15). — A la date du 13 sept. 1603, Gallot avait enregistré l'arrivée, à Caen, du roi et de la reine (Reg., p. 36).

2. Allusion à l'attentat de Châtel (1594). — Plus tard, dans son interrogatoire, Ravaillac se révélera nourri des doctrines régicides des Jésuites Mariana, Becan, etc.

roi. Il fait involontairement songer à d'Aubigné. « Rien n'est plus intéressant, dit Michelet, que de voir dans d'Aubigné combien [les huguenots] restaient, malgré eux, dévoués à Henri IV. Il en parle avec la passion amère, mais inaltérable, qu'un cœur blessé garde à la femme adorée qui l'a trahi... Tel était l'attrait de cet homme; on avait beau le connaître, le mésestimer, l'injurier; on ne pouvait se l'arracher du cœur[1]. »

Nous avons, pour Henri IV, les yeux de d'Aubigné et du pasteur Gallot. Qu'il ait fait preuve de légèreté, voire d'ingratitude, qu'il ait eu des faiblesses regrettables, n'importe ; nos sympathies vont droit à lui, nous l'aimons et nous le plaignons. Peut-être eût-il évité sa fin tragique[2], si, le premier des souverains d'Europe, il n'avait proclamé, par un acte solennel, que la liberté de conscience doit être inviolable et sacrée. Roi tolérant, il fut si supérieur à son époque qu'il nous semble un contemporain; on le croirait né d'hier. Pour ce qui concerne les « opinions religieuses », notre *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* est comme le résumé, en trois lignes, de l'édit de Nantes et surtout de son admirable préambule, où se trahit l'inspiration personnelle du Béarnais.

A. GALLAND.

Documents

REGISTRES DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES DES PROTESTANTS DU LANGUEDOC

QUI SE TROUVENT AUX ARCHIVES DE LA COUR D'APPEL DE NIMES (GARD)

Les Archives de la Cour d'appel de Nîmes ont été formées avec les papiers et registres provenant des greffes des

1. *Hist. de Fr.*, X, 297 (éd. de 1874).
2. Jusque sur l'échafaud, Ravaillac affirma qu'il avait voulu frapper, dans Henri IV, un roi « huguenot » et ennemi du pape. Cf. *Bull.*, 1898, 290.

diverses justices seigneuriales et autres, supprimées depuis la Révocation. Elles ont été classées et inventoriées très sommairement par un des greffiers en chef, M. Bruyère, et, grâce à ce travail, on peut se reconnaître dans ce dépôt où se trouvent réunis ce qui existe des papiers du sénéchal de Nîmes et autres tribunaux du ressort de la Cour, antérieurs à l'an VIII. On y trouve entre autres un grand nombre de registres des baptêmes, mariages et sépultures tenus par les ministres des différents cultes réunis à la IX[e] division desdites archives, classés par lettre alphabétique des communes ou paroisses et par culte dans chaque paroisse. Nous avons fait connaître dans *l'Église libre* du 30 août 1889, les registres du Vivarais, ceux des Hautes-Cévennes ou Gévaudan dans le même journal, le 8 août 1890; en outre nous avons fait mention de quelques registres de délibérations de Consistoires de ces deux provinces ecclésiastiques mêlés avec les baptêmes, etc., mais en registres séparés, et sur nos indications le Consistoire de Meyrueis (Lozère) a obtenu la réintégration du dernier de ses registres (le seul qui existe) et qui s'arrête à la veille de la Révocation. Il a été reçu à Meyrueis le 20 octobre 1891. Le Consistoire de Calvisson avait aussi demandé qu'on restitue le registre des délibérations du Consistoire de Nages, nous n'avons pas appris le résultat des démarches, mais nous prévoyons qu'elles aboutiront, d'après ce qu'on nous a dit au greffe de la Cour. Il est regrettable que le Consistoire de Vallon n'ait pas imité l'exemple de ses collègues *quoique avisé du résultat de Meryueis à deux reprises*. Il y a aux Archives de la Cour 4 *Registres de Délibérations du consistoire des Vans*, consistoriale de Vallon, très bien conservés, et qu'on est disposé à remettre, si on en fait la demande.

Registres du *Vivarais*. — Voy. *Bulletin*, XXXVIII (1889), 659, qui a reproduit le relevé de *l'Église libre*.

Registres des *Hautes-Cévennes* ou *Gévaudan* (aujourd'hui : *Lozère*). — Barre : 1668-69, 1669-70, 1671, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85. — Castagnolz : 1676. — Fraissinet : 1674, 77, 80, 81, 83. — Frutgières près le Pont-de-Montverd : 1670-71, 1672, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81,

82, 83, 84, 85. — Gabriac : 1673-74. — Meyrueis : 1668-73, 1680, 81, 83, 84. — Moissac : 1674, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 1681-82. — Saint-Estienne-Vallée-française : 1674, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84. — Saint-Hiliaire-de-Lavit : 1674-77, 1677-79, 1679-81, 1681-82, 1682-83, 1683-84, 1685. — Saint-Martin-de-Bobaux : 1667-73. — Saint-Privat-de-Vallongue : 1674-78, 1680-82. — Saint-Roman-de-Tousque : 1679. — Sainte-Croix-de-Valfrancesque : 1674, 1675-78.

Registres du *Bas-Languedoc* (*Gardonnenque*, *La Vaunage*, *Basses-Cévennes*) : 535 registres ou cahiers, dont 39 *sont en double*. — Aigremont : 1673, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82. — Aiguesmortes : 1621-68 (Baptêmes), 1668-71, 1672-73, 1674-82. Le registre 1683-84 est dérelié et les cahiers sont dans un portefeuille au Greffe du tribunal civil de Nîmes. — Aigues-vives : 1668, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 1679-84, 1685, à partir de 1674-84 les cahiers sont *en double*. — Aimargues : 1675, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82. — Anduze : 1674, 75, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83. Plus un gros registre, relié en basane, des *Ordonnances de police*, concernant les *Non-catholiques d'Anduze* de 1726-71. — Aubais : 1670, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 1684. Les années 1672, 73, 74 sont *en double*. — Bagards : 1672, 74, 75, 76, 77, 78. — Beauvoisin : 1668-71, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77. — Bernis : 1642-68, 1668-70, 1670-71, 1671, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 1679-81, 82, 83, 84. Les années 1671, 72, 73 sont *en double*. — Blauzac : 1677, 81, 83. — Boissières : 1670, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82. — Boucoiran : 1676, 77, 78, 79, 80, 82, 83. — Branoux : 1668-70, 1674, 1675-77, 1678, 1679-80, 1681, 82, 83, 84. — Brignon : 1670, 76, 77, 81, 82, 83, 84. — Calvisson : 1670, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84. — Canaules : 1672-73, 1682. — Cardet : 1669-73, 1674, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82. Les années 1669, 70, 71, 72, 73, 75, 77 sont *en double*. — Cassagnoles : 1674, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 84. Les années 1674, 76, 77, 78, 79 sont *en double*. — Caveirac : 1668, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84. — Clarensac : 1668, 1669-70, 1671, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 82. Les années 1668, 69, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78 sont *en double*. — Codognan : 1671-72, 1673, 74, 75, 76, 77, 78, 79,

80, 81, 82, 84. — Colognac : 1675, 76, 77, 78, 79, 81. L'année 1681 est *en double*. — Congénies : 1670, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 80. — Générargues : 1673, 74, 75, 76, 1676-77. — La Bastide d'Orniols, paroisse de Goudargues : 1676, 1677-79, 1679-80, 1680, 82, 83, 84. — La Calmette : 1680, 81, 82, 83, 84. — Langlade : 1670-71, 1673-74, 1675, 78, 79, 80. — Lasalle : 1670-72, 1673, 74. — Lédignan : 1681. — Lézan : 1668, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84. — Mialet : 1674, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84. — Montaren : 1676, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84. — Moussac : 1677, 80, 82, 84. — Mus : 1668, 1669-71, 1671, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84. — Nages et Solorgues : 1669, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 82. Les années 1672, 74, 78, 80 sont *en double*. — Navacelles : 1676, 77, 78, 80. — Nîmes : 1670, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85. — Saint-Christol : 1681-84. — Saint-Dézery : 1681, 82, 83, 84. — Saint-Dionisy : 1679, 80, 81. — Saint-Gilles : 1669-70, 1671, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82. — Saint-Jean-de-Gardonnenque : 1668-73, 1674, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 1683-84. — Saint-Marcel-de-Fontfoulhouse ou Saint-Massal [*aujourd'hui :* Les Plantiés] : 1668, 69, 70, 73, 75, 76, 78, 80, 81, 82, 83, 85. — Saint-Martin-de-Corconac [*aujourd'hui :* L'Estréchure] : 1675, 76. — Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille : 1674, 75, 77, 78, 79, 80. — Soudorgues : 1658-84, 1669, 70, 71, 72, 73, 74, 75. — Soustelle : 1682, 83, 84. — Thoiras : 1671, 72, 73, 1674-75, 1676, 77, 1678-80, 81, 82, 83. — Tornac : 1665-71, 1668, 1669-71, 1672-73, 1674, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85. Les années 1677, 78, 79, 80, 81, 82 sont *en double*. — Valleraugue : 1663-68 (Baptêmes), 1668-69 (Baptêmes), 1662-69 (Mortuaires), 1669-70, 1670-71, 1671, 1671-72, 1672-73, 1673-74, 1674, 1674-75, 1676-77, 1677, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84. — Vauvert : 1668-69, 1670, 1670-71, 1672, 73, 74, 75, 80, 81, 82, 84. — Vergèze : 1671-72, 1673, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 83. — Vezenobres : 1669-73, 1674, 78.

Tous ces registres et cahiers ont été inventoriés et analysés avec annotations pour la Bibliothèque du *Protestantisme français*, ainsi qu'une liasse de brouillons de *Dires par écrit*

de Peyremales, l'un des commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes, avec des brevets de production de pièces devant lesdits commissaires et quelques jugements.

FERD. TEISSIER, *archiviste*, chargé du classement des Archives hospitalières de Nîmes.

LE MARÉCHAL DE RICHELIEU

PERSÉCUTEUR DES PROTESTANTS DE LA GUYENNE

(1758)

Après la disgrâce de Machault, ministre de la marine et ancien contrôleur général, les persécutions contre les protestants devinrent plus violentes. La province de Guyenne eut, entre toutes, à souffrir de l'intolérance du pouvoir. Elle avait pourtant comme gouverneur un gentilhomme sceptique, n'aimant guère les évêques et toujours disposé à combattre l'omnipotence des Parlements.

Le maréchal de Richelieu avait, en quittant l'armée, pris possession du gouvernement de la Guyenne au mois de février 1758. Pour se faire pardonner la dissolution de ses mœurs, il s'appliqua avec un grand zèle à combattre et à extirper l'hérésie. Dès le 20 août 1758 il faisait publier une ordonnance contre les assemblées religieuses. Elle était ainsi conçue :

De par le Roi, Louis François Armand Duplessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, son Lieutenant général, et gouverneur de la Haute et Basse Guienne.

Rien n'étant si contraire aux intentions du Roi, et au bon ordre que les Assemblées, telles qu'elles pussent être, et ayant appris néanmoins qu'il s'en était tenu en quelques lieux de ce Gouvernement, sous prétexte même de Religion, et voulant remédier à de tels abus, par tous les moyens qui sont en notre pouvoir.

Nous défendons, sous les peines portées par les Ordonnances, à

toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de s'assembler ni provoquer aucune Assemblée, de prêter leurs maisons ou granges pour les y tenir. En conséquence, Nous ordonnons aux officiers des troupes de Sa Majesté, et à ceux des maréchaussées, de marcher sur le champ dans le lieu, où ils auraient avis que se tiendraient lesdites Assemblées; et de faire arrêter et constituer prisonniers ceux qui seront pris en contravention à la présente ordonnance, qui sera imprimée, lue, publiée et affichée par tout où besoin sera.

Donné à Bordeaux le 20 août 1758. Signé, le Maréchal duc de Richelieu, et plus bas, par Monseigneur, Faucher[1].

La crainte des châtiments, les menaces du maréchal ne mirent point fin à ces assemblées religieuses. Les protestants continuèrent à se réunir pour prier Dieu en commun, pour chanter ensemble leurs vieux psaumes. Une telle audace déplut au gouverneur. Il chercha cette fois par des considérants flétrissants à inspirer au peuple le mépris des pasteurs. Une nouvelle ordonnance du 22 novembre 1758 était motivée en ces termes :

De par le Roi, Louis François Armand Duplessis, duc de Richelieu, etc...

Nous venons d'apprendre avec indignation, que contre les Loix du Royaume, ainsi que de tous les pays policés, et au mépris de nos Ordonnances particulières, le Fanatisme de certains Protestans, appelés vulgairement Prédicans ou Ministres, avait abusé de la crédulité des Peuples, au point de les provoquer à des Assemblées criminelles ; et comme leur intérêt personnel ne peut être que le seul motif qui les y aurait porté, pour satisfaire leur cupidité par l'argent qu'ils retirent de ces Assemblées ; il est important de faire connaître que le prétendu zèle de leur Religion, n'est que le prétexte dont ils se servent pour séduire les Peuples, les rendre coupables et les sacrifier à leur avidité.

Ceux qui ont assisté à ces Assemblées, et qui ont méprisé aussi indécemment toutes les Loix et les Ordonnances, pour se laisser aller aux insinuations de leurs Prédicans, ne méritent pas moins la punition de leur criminelle désobéissance ; et sur-tout ceux qui ont prêté leur territoire pour servir de théâtre à des scènes aussi scandaleuses.

1. Archives départementales de la Gironde.

A ces causes, Nous avons ordonné et ordonnons que trois Compagnies de Grenadiers-Royaux de Chatillon seront logées dans les paroisses de Saint-Pierre d'Ayrauld et de Gajac, où il s'est tenu des Assemblées en dernier lieu, aux dépens de ceux de la secte, qui ont concouru, au mépris des Loix et des Ordonnances que nous avons rendues ; et que lesdites Troupes veilleront avec attention à chercher et connaître les coupables qu'il sera possible de découvrir par les informations qui sont ordonnées, de manière que lesdites Troupes puissent se porter en même temps, en cas de besoin, dans les endroits où de pareilles Assemblées pourraient se recommencer, afin d'y faire l'exemple le plus sévère sur les Fanatiques qui pourront se laisser entraîner à de nouvelles infractions auxdites Ordonnances.

Promettons en outre une récompense considérable, qui ne sera pas moins de mille écus, à ceux qui nous feront découvrir et arrêter quelques-uns de ces Prédicans, afin d'en pouvoir faire une punition, qui en impose et remédier à un mal aussi pernicieux pour un peuple mal instruit et facile à séduire, auquel on voudrait ne procurer que de la douceur et de la tranquillité, en le renfermant dans les bornes où tous ses devoirs l'engagent envers le Roi et l'État.

Ordonnons que la présente sera lue, publiée et affichée par-tout où besoin sera.

Fait à Bordeaux, le vingt-deux novembre mil sept cent cinquante-huit[1]. Signé, le MARÉCHAL DUC DE RICHELIEU; et plus bas, par Monseigneur, LELUREZ.

L'affirmation officielle de faits aussi contraires à la réalité souleva l'indignation des malheureux pasteurs, qui, au péril de leur vie, sans espérer ni honneurs, ni profits, continuaient à évangéliser leurs frères, à leur apprendre le courage et la résignation. L'un d'eux, Picard dit Nougaret, rendit compte à son ami Étienne Chiron de ces tristes incidents, lui présentant en même temps un tableau saisissant de l'état misérable où étaient réduites les populations protestantes de la Haute et Basse Guyenne. Il écrivait le 4 janvier 1759 :

« Monsieur de Richelieu, notre gouverneur, a déjà publié deux ordonnances contre nos assemblées, dont la dernière est des plus infamantes pour nous, ce qui nous a déterminés à lui écrire; c'est

1. *Archives départementales de la Gironde.* Cette ordonnance est classée par erreur dans un carton contenant des documents de 1759 et 1760.

aussi ce que nous avons exécuté, M. Dugas et moi. Ce pays est d'ailleurs couvert de troupes qui ont ordre de s'opposer à nos exercices publics de religion. Tout cela ralentit le zèle de nos fidèles et diminue considérablement le nombre de nos pratiques. Il ne faut attribuer nos malheurs qu'au bigotisme, disons mieux, à l'hypocrisie de notre intendant[1] et à la politique ou à l'irréligion de notre gouverneur, à quoi je puis ajouter la faiblesse ou plutôt la lâche adulation de notre parlement[2]. »

Nous avons eu la bonne fortune de retrouver dans les Archives du Consistoire de Bordeaux le brouillon de cette éloquente protestation rédigée par les pasteurs Dugas[3] et Picard[4]. Cette pièce n'est ni datée, ni signée et ne porte pas le nom du destinataire. Nous avons pu combler toutes ces lacunes avec l'ordonnance du 22 novembre 1758 et au moyen des indications si précises contenues dans la lettre du pasteur Picard du 4 janvier 1759 à Étienne Chiron.

Voici le texte complet de cette importante requête qui fut remise au maréchal de Richelieu au mois de décembre 1758 :

Monseigneur,

Attaqués non seulement dans notre repos, dans notre vie, mais aussi dans notre honneur et dans notre religion, nous rendrions-nous encore criminels en cherchant à nous justifier ? Menacés des plus grands maux, des plaintes respectueuses et soumises nous seraient-elles interdites ? L'innocence opprimée n'oserait-elle réclamer ses droits ? Vous êtes trop équitable, Mgr, pour qu'une telle démarche de notre part puisse vous déplaire, c'est dans cette confiance que nous osons prendre la liberté de faire notre apologie auprès de votre excellence.

1. Louis-Urbain Aubert, chevalier de Tourny. *Bulletin*, IV (1855), p. 146.

2. Archives Sérusclat. *Bibliothèque de la Société de l'histoire du Protestantisme.* Manuscrits, n° 3, A 30.

3. Pierre Dugas est né à Peyremale, paroisse des Hautes-Cévennes ; il fit ses études au séminaire de Lausanne (1749-1754). Dès l'année 1756 il fut, par le Synode national, attaché aux Églises de la Saintonge et du Périgord. Il retourna dans les Hautes-Cévennes en 1760. Il vivait encore en 1789.

4. Joseph Picard, né à Nîmes, fut élève du séminaire de Lausanne (1753-1757) ; après avoir desservi les Églises du Bas-Languedoc il fut appelé dans le Périgord, d'où il passa à La Rochelle. Il quitta le ministère en 1765.

Grâces à Dieu, Mgr, nous ne saurions nous reconnaître aux traits par lesquels nous avons le malheur d'être caractérisés dans votre ordonnance du 22 novembre dernier; ceux qui nous ont représentés à vous sous un point de vue si odieux, ignorent sans doute nos véritables sentiments et notre conduite; disons mieux, ce n'est que la haine, la malice ou quelque autre passion non moins indigne qui les a portés à nous dépeindre sous de si infâmes couleurs.

Non, l'appât du gain ne fut, ni ne sera jamais le mobile de nos actions. Il n'entre pour rien dans l'exercice de notre ministère. La nourriture et le vêtement, c'est tout le salaire que nous en retirons et très souvent beaucoup moins en forme le total. Chaque particulier contribue pour cela sa portion, mais jamais on ne prend un denier pour cet usage, de l'argent qui se lève dans les assemblées que nous faisons. Ces collectes qui sont beaucoup plus modiques qu'on ne saurait le penser sont uniquement employées au soulagement des pauvres qui sont malheureusement en grand nombre. D'un côté, la stérilité des récoltes, de l'autre les vexations en tout genre qu'on exerce depuis longtemps contre les protestants de ce pays pour cause de religion, les multiplient si prodigieusement que cette ressource ne suffit pas même pour les secourir proportionnellement à leurs besoins. Notre conduite, à cet égard, est donc exempte de toute vue mondaine, elle ne l'est pas moins au sujet des baptêmes et des mariages que nous faisons journellement, et de toutes les autres parties de notre ministère, aucune n'est intéressée, nous les exerçons toutes gratuitement.

Cet exposé, Mgr, est bien opposé à celui que nous nous apercevons qu'on vous a fait, nous prions cependant V. Ex. de croire qu'il contient la pure vérité et de juger de là si notre intérêt personnel est le seul motif qui nous dirige; certes, il est trop modique pour nous porter à exposer tous les jours notre vie ou tout au moins à faire le sacrifice de notre santé qui devient inévitable par les fatigues continuelles auxquelles nous obligent nos fonctions pastorales; nous en accuser, c'est nous croire atteints d'un genre de folie dont on n'eut jamais d'exemple.

Oui, Mgr, nous prenons la liberté de le protester à V. Ex. qu'un aussi indigne motif ne nous a point entraînés dans une carrière si périlleuse. L'unique but que nous nous sommes proposé en embrassant un emploi si fécond en misères et en dangers, celui que nous nous proposerons toujours, c'est de forcer les hommes à la piété et à la sanctification; c'est de les rendre bons chrétiens, bons pères, bons serviteurs, bons amis, bons citoyens et fidèles sujets;

c'est de nourrir en eux cet amour si naturel à la nation pour l'auguste monarque qui nous gouverne. Ces vertus sont inséparables de la religion que nous professons, comme cela paraît évidemment par nos confessions de foy, dont un des principaux articles, c'est l'obéissance aux souverains; par nos catéchismes et par une infinité d'autres ouvrages de nos auteurs les plus célèbres, de même que par nombre de pièces justificatives que la calomnie nous a souvent forcés de mettre au jour; cela paraît surtout par la conduite des pasteurs de ce royaume qui n'a jamais démenti ces principes. L'inviolable attachement qu'ils ont toujours fait paraître pour la couronne, la fidélité à toute épreuve qu'ils ont témoignée pour la personne sacrée du Roi est connue de tout l'univers et nous aimons à nous persuader que V. E. leur rend justice sur cet article. Nourris dans cette doctrine, en connaissant toute l'importance et la nécessité, toutes nos instructions publiques et particulières ne tendent qu'à entretenir notre troupeau dans ces dispositions, et qu'à leur inculquer de plus en plus cette maxime émanée de la vérité même : *Rendez à Dieu ce qui appartient à Dieu et à César ce qui appartient à César.* C'est la matière de la pluspart de nos discours et de nos exhortations. Les catholiques romains eux-mêmes, que la curiosité ou d'autres motifs ont attirés quelquefois dans nos assemblées religieuses, peuvent nous être garants de la vérité de ce que nous avançons ici. S'ils veulent nous rendre justice, ils ne sauraient nous contredire; aussi ne faisons-nous pas difficulté de prendre à témoin de notre sincérité, le scrutateur des cœurs, le souverain juge du monde, à qui le mensonge et l'hypocrisie sont en abomination et qui ne manquera pas, tôt ou tard, d'en tirer une vengeance éclatante.

Nous voyons néanmoins, Mgr, depuis la publication de vos ordonnances que nos assemblées en rase campagne vous déplaisent infiniment; l'opposition qui se trouve à cet égard entre notre conduite et la volonté de V. E. nous pénètre de la plus vive douleur, c'est pour nous une source d'amertume, il est juste que nous vous exposions les raisons qui nous y ont déterminés, leur légitimité ne nous permet pas de les taire.

Votre Excellence n'ignore pas que ces contrées sont remplies de protestants dont la plus part ne savent pas même lire, et qui, par conséquent, ont un besoin extrême de notre ministère sans lequel ils croupiraient dans l'ignorance et par une suite nécessaire dans l'irreligion, c'est-à-dire dans l'état le plus funeste qu'on puisse concevoir pour la société; or, il n'est pas possible que deux ministres

et souvent même un seul puissent suffire pour instruire dans le particulier, de maison en maison, un si grand nombre de chrétiens.

D'ailleurs les petites assemblées n'offusquent-elles pas également la vue de ceux qui ont intérêt de les faire cesser entièrement? Celles qui se faisaient, il y a quinze ou vingt ans, clandestinement et de nuit, qui n'étaient composées que d'une poignée de personnes, à combien de soupçons ne donnèrent-elles pas lieu? A combien de peines n'exposèrent-elles pas ceux qui les fréquentaient? Ne fit-on pas revivre alors contre ces secrètes assemblées ces infâmes imputations dont on chargeait celles des premiers chrétiens sous le règne des empereurs Romains? Plus ces assemblées étaient secrètes et plus elles devinrent suspectes. Nous crûmes donc qu'il était de convenance, pour nous mettre à l'abri de ces imputations, de rendre nos assemblées publiques, rien ne nous paraissait plus propre que cette publicité (qui fournissait occasion à tout le monde d'être témoins de tout ce que nous faisions), de prévenir ceux qui avaient des idées si désavantageuses sur notre compte. Cependant, le croirait-on, on n'a pas laissé que de les criminaliser en les attribuant à un esprit de libertinage, de révolte ou d'indépendance.

L'on a fait plus, on a osé avancer qu'on portait des armes dans ces assemblées et l'on en a dressé des verbaux qu'on nous a assurés avoir été envoyés en cour. La crainte que ces accusations, quelque fausses et calomnieuses qu'elles soient ne fissent impression sur l'esprit du gouvernement et ne nous attirassent toute son indignation, nous obligea à réduire ces assemblées à 80 ou 100 personnes. On les fit dans des granges, mais cet expédient ne réussit pas mieux, on en donna avis à Mgr l'intendant qui condamna plusieurs particuliers à des amendes exorbitantes que quelques-uns étaient hors d'état de payer. D'autres ont été flétris par le parlement, après avoir subi une longue prison, peu s'en est fallu que les bâtiments qui ont servi à cet usage n'aient été rasés, c'est ce de quoi l'on a du moins beaucoup menacé les propriétaires. Ces dernières poursuites ne nous permettent plus, Mgr, de nous servir des maisons pour célébrer notre culte, et néanmoins toujours convaincus que nous ne saurions le négliger sans manquer essentiellement à notre devoir, nous fûmes contraints de recommencer nos assemblées à la campagne; mais bien loin que nous ayons prévenu par là nos malheurs, nous voyons par une triste expérience que nous n'avons fait que nous en attirer de plus grands. Votre dernière ordonnance les fait déjà sentir à une partie de notre infortuné troupeau, et nous annonce ceux auxquels nous devons nous attendre nous-mêmes.

C'est ainsi, Mgr, que, malgré la pureté de nos intentions et les précautions multipliées qu'elles nous ont dictées pour nous concilier la bienveillance de notre bien aimé souverain et celle de ceux qui le présentent parmi nous, nous sommes à la veille de voir renouveller ce déluge de maux qui fondirent l'année dernière sur cette infortunée province. Elle gémit encore des concussions des maréchaussées, et de la perte de beaucoup de fidèles sujets qui se sont expatriés pour conserver leur liberté ou pour prévenir leur ruine entière. Que sera-ce donc, si à ces maux passés, elle a le malheur encore de subir toute la rigueur de votre ordonnance?

Au milieu de cette désolation générale, nous gémissons, nos âmes flottantes cherchent à concilier nos devoirs envers Dieu avec le devoir de faire la volonté de V. E. Ce contraste déchire nos entrailles. Ce peuple que nous portons dans notre cœur, le laisserons-nous sans instruction, livré à son ignorance naturelle, source de fanatisme, ce monstre odieux qui a causé tant de désordres, la perte de la société civile.

Ah! Mgr, daignez nous prescrire la conduite que nous devons tenir, nous ferons nos assemblées aussi peu nombreuses qu'il sera possible. Mais nous vous supplions au nom de cet être suprême qui vous a constitué en dignité sur nous, qui vous a doué de ces talents divers qui rendront à jamais votre nom célèbre aux Français, nous vous supplions de ne point mettre obstacle à nos pieuses intentions, elles sont favorables à l'État, elles retiennent dans le royaume un nombre prodigieux d'habitants de tout état, qui se repaissent du peu de manne que Dieu leur envoie par notre faible ministère, et dont la privation les porterait infailliblement à l'aller chercher dans d'autres climats où elle tombe plus abondamment.

Vous vous appercevrez, Mgr, par tout ce que nous avons eu l'honneur de vous exposer plus haut, que les protestants de ce canton sont tous environnés d'ennemis qui ne désirent que leur ruine. En conséquence, nous supplions très humblement V. E. de ne pas ajouter foi à tout ce qu'on peut lui dire ou lui écrire sur leur sujet. Permettez, Mgr, que nous vous donnions tant pour eux que pour nous les plus fortes assurances de notre zèle, de notre amour et de notre fidélité pour l'auguste monarque sous lequel nous avons le bonheur de vivre. Il n'est point de protestant qui ne retrancherait de ses jours pour ajouter à ceux de ce Roy bien aimé. Ces sentiments sont gravés dans tous les cœurs. Veuille le roy des Rois ratifier les vœux que nous lui adressons en sa faveur, nous le supplions aussi avec toute l'ardeur dont nous sommes capables de

répandre ses plus précieuses bénédictions sur la personne de V. E., de la conserver et garantir de toutes les entreprises de ses ennemis et faire prospérer tous ses bons desseins.

Nous avons l'honneur d'être avec tout le regret possible et une soumission véritablement chrétienne, Mgr, de votre excellence, vos très humbles, très obéissants et très soumis serviteurs.

Ces pages, si belles et si éloquentes dans leur simplicité, résument très exactement la situation et font ressortir la noblesse d'âme et le tranquille courage des pasteurs du Désert, qui furent les véritables fondateurs de la liberté de conscience. Persécutez-nous, envoyez-nous au supplice, s'écrient ces humbles et héroïques croyants, mais au moins ne nous calomniez pas pour déshonorer notre mémoire. Ne poussez pas l'audace jusqu'à prétendre que l'amour des richesses est le mobile de notre dévouement !

Le maréchal de Richelieu, qui ne songeait qu'à ses plaisirs et à ses maîtresses, resta sourd à cet appel. Loin de modifier ses premières prescriptions, il fit publier, le 16 juin 1759, une troisième ordonnance défendant :

à toutes personnes de quelle qualité et condition qu'elles soient de s'assembler, ni provoquer aucune assemblée contraire aux Lois et à nos ordonnances, notamment à celle du mois d'août dernier[1].

Ces importants documents que M. le pasteur Cadène a bien voulu, sur mes indications, rechercher aux Archives départementales de la Gironde, démontrent que certains historiens ont mal compris le caractère du maréchal de Richelieu en le représentant comme un apôtre de la tolérance qui cherchait à faire oublier ses regrettables excès de conduite en couvrant de sa protection les protestants du Midi[2].

1. Archives départementales de la Gironde.

2. Voy. : De Lescure dans la *Nouvelle Biographie générale* du Dr Hoefer, tome LXII, p. 235, col. 1.

Nous devons reconnaître que le maréchal de Richelieu n'a pas toujours montré une intolérance aussi grande. Dans ses *Mémoires secrets* (t. XXXIV, p. 226) Bachaumont rapporte qu'en 1752, le maréchal de Richelieu avait écrit une lettre pour solliciter du gouvernement qu'il assurât l'état civil des protestants de France. Dans une lettre au comité de Hollande, Antoine Court annonce, le 5 décembre 1752, cette démarche en ces

Il a peut-être adouci le sort des juifs portugais établis à Bordeaux, mais il a cru se rendre agréable à l'Église romaine, gagner son salut, en persécutant les Huguenots[1] et en appliquant dans toute leur rigueur les édits du grand Roy[2].

ARMAND LODS.

termes : « M. de Richelieu allant aux Etats et passant à Nîmes, dit à un gentilhomme catholique de cette ville là, que la Cour avait de bonnes intentions à l'égard des Protestants, mais qu'elle était embarrassée sur les moyens qu'il y avait à prendre pour les tranquilliser; il ajouta les *Évêques sont des diables*, et en même temps il chargea ce gentilhomme de réfléchir là-dessus et d'en conférer avec quelques Protestants. En conséquence, quelques jours après le même gentilhomme fut trouver un des membres du consistoire de Nîmes et après lui avoir fait part de ce que dessus, il le chargea d'en conférer avec M. Paul [Rabaut] et d'examiner avec lui ce qu'il conviendrait de faire, de dresser même un mémoire à ce sujet qu'il se chargerait, lui, gentilhomme, de remettre en personne à M. le duc de Richelieu, mais de demander dans ce mémoire le moins qu'il se pourrait. » — Copie des archives wallonnes (1734-1797), *Bibliothèque de l'histoire du Protestantisme.*

1. Sur les persécutions en Guyenne, consultez : Charles Coquerel, *Histoire des Églises du Désert*, tome II, p. 253 et suivantes; Charles Dardier. *Paul Rabaut, ses lettres à Divers*, tome I[er], p. 182, 184, 189, note 5; p. 194, note 3, p. 271. M. le pasteur J. Cadène rapporte dans son *Aperçu historique sur l'Église Réformée de Bordeaux* (p. 16) « QU'EN 1758, IL Y AVAIT ENCORE UNE QUINZAINE DE PROTESTANTS DANS LES PRISONS DE BORDEAUX POUR CRIME D'ASSEMBLÉES. »

2. Paul Rabaut écrit le 12 novembre 1760 à Chiron : « La Guyenne est le théâtre de la persécution. M. de Richelieu emploie les troupes du Roi à contraindre les protestants de porter leurs enfants à l'Église romaine pour leur faire suppléer les cérémonies du baptême. » Dardier, *ut supra*, p. 271. — De son côté Court de Gebelin, dans une lettre à Duplan du 2 août 1760, caractérise ainsi la conduite de Richelieu dans la Guyenne : « M. de Richelieu, gouverneur de Guyenne, s'est mis en tête d'en vouloir abolir tout culte public, même les sociétés dans des maisons et d'y faire rebatiser les enfants. Nous ignorons ce que deviendra cette entreprise; ce sont des Églises nouvellement défrichées et remplies d'esprits timides et craintifs. Dieu sans doute et J.-C. leur donneront la force de les glorifier. » *Bulletin* (t. XXXII, p. 120). Et le 28 mars 1761, s'adressant à Royer, le professeur Polier de Bottens ajoutait : « Le zèle inconsidéré de deux vieux pécheurs qui croient gagner le Paradis, à force de persécutions, est un peu funeste aux Protestants des provinces dans lesquelles ils commandent, mais il paraît que la Cour n'approuve pas leurs vexations. » — Copie des Archives walonnes (1734-1794), *Bibliothèque de l'histoire du Protestantisme français.*

SOLIDARITÉ HUGUENOTE — PARFONDEVAL (AISNE)
1781

M. Serfass, étudiant en théologie, veut bien nous envoyer copie d'un document daté du 1er janvier 1781, dont l'original est entre les mains de M. O. Froment, directeur de l'orphelinat de Vallon, et descendant du premier des signataires. C'est un « billet de société » par lequel les chefs de familles protestantes de Parfondeval s'engagent solidairement, vis-à-vis de l'un d'eux, Daniel Lavenant, du hameau des Froidsmonts, pour le cas où il s'attirerait « quelque disgrâce » au sujet des assemblées religieuses qu'il abritait dans sa maison. Cet acte de solidarité protestante mérite d'autant mieux d'être relevé, que la plupart des protestants de Parfondeval étaient des prosélytes, récemment sortis du catholicisme, et pouvaient, par conséquent, redouter des rigueurs particulières.

M. O. Douen, dans ses études sur les Églises du département de l'Aisne (*Bull.*, VIII), ne semble pas avoir eu connaissance de ce document. H. D.

Nous soussignez tous les chefs de famille des protestants habitant dans la paroisse de Parfondeval et autres lieux de nous étant depuis un certain tems joins ensemble pour faire corps de société de prière et de lecture et que nous nous sommes ordinairement rendû dans le domicile de Daniel Lavenant laboureur demt au Frémont paroisse dudit Parfondeval, nous promettons de continuer dans nos saintes entreprises autems que Dieu nous en fera la grâce; et au cas qu'il lui arrive quelque disgrace à ce sujet, cela nous regardera tous en général, comme ne faisant qu'un corps de société tous ensemble avec lui nous nous comporterons a tous ce que le besoin en exigera de nous tretous soliderement l'un pour l'autre, en foi de quoi nous avons signez, après lecture faite, ce premier janvier mil sept cent quatre vingt un.

Charle Louis Froment.	Dl Chevalot.	J. Froment.
Pierre Martin.	J. B. Beuzart.	Philippe.
Philippe Loreaux.	Bertrand Beuzard.	
Louis Damidiaux.	D. Bisseux.	J. Gosset.
Pierre Bisseux.	Philippe, le fils (?).	
J. Beuzard.	Jacque Durly.	J. Lavenant.
P. Lavenant.	Dl Lavenant.	

Au dos : Billet de Sosciété.

Mélanges

LES DERNIERS TEMPS DU SIÈGE DE LA ROCHELLE (1628)

D'APRÈS UNE RELATION INÉDITE DU NONCE APOSTOLIQUE[1]

La papauté avait un intérêt majeur à ce que le siège de la Rochelle fût mené à bonne fin, et son représentant en France, Guidi, évêque de Cervia, archevêque de Patras et naguère vice-légat à Avignon, l'instruisait très exactement des moindres péripéties de la lutte ainsi qu'on va le voir par les lettres qu'il adressait à Rome au sujet de ce siège et par la relation qu'il en fit ensuite[2].

Ce qui préoccupait le plus la cour de France et la cour de Rome, au début, c'était la crainte que le roi se dégoûtât d'une affaire qui traînait en longueur et le tenait éloigné de ses plaisirs favoris. Le 24 octobre 1627, le nonce écrit au cardinal secrétaire d'État, que « le roi s'ennuye de rester sous la Rochelle parce qu'il ne peut y chasser », mais que la reine-mère l'exhorte à ne pas s'en aller et lui dit qu'elle ira le

1. Les pages qui suivent servent d'introduction à une brochure qui doit paraître prochainement et où l'on trouvera le texte et la traduction de la *relation* inédite qu'elles résument.

2. Giovanni Francesco Guidi, fils de Fabricio, marquis de Montebello et de Laura Pompeia Colonna, archevêque de Patras, avait été nommé évêque de Cervia le 17 mai 1627 par Urbain VIII. Avant de venir à Paris, il avait longtemps exercé les fonctions de légat en Flandre; il fut nommé cardinal du titre de saint Alexis, le 19 octobre 1629, et mourut sur le siège épiscopal de Riéti. Son frère fut général et servit sous les ordres du duc de Ferrare avant d'être à son tour nonce en France. Il fit élever à Giovanni un monument dans son église de Saint-Alexis; on y lit l'épitaphe suivante :

IO FRANC. EX COMITIBUS
GUIDIS A BALNEO
S. R. E. PRESB. CARD.
TIT S. ALEXII
QUI QBIIT ANNO M. D. CXXXXI.
DIE XXV JULII
ÆTATIS SUÆ ANNO
L XIII

(Ughelli, *Italia Sacra, vol. II, col. 478.*)

rejoindre plutôt que de le laisser partir [1]. Le 3 janvier, le nonce se montre inquiet, car la situation s'aggrave ; il écrit : « La difficulté du siège, le manque de fonds, le peu d'inclination du roi à poursuivre cette entreprise et surtout le naturel des Français qui les porte à se décourager rapidement, font redouter l'abandon de l'entreprise. Cependant, ajoute-t-il, le cardinal de Richelieu et la reine-mère paraissent fermement décidés à pousser les choses jusqu'au bout. » A Rome, on partageait les appréhensions du nonce ; le cardinal secrétaire d'État lui répond que bien évidemment, si le roi quitte l'armée, c'en est fait du siège ; les chefs des différents corps dont est composée l'armée assiégeante ne consentiront jamais à obéir au cardinal Richelieu dès qu'il n'abritera plus son autorité derrière celle du roi ; il lui recommande donc de représenter à la reine-mère quelle honte ce serait pour le roi aux yeux de la chrétienté entière que de renoncer à son dessein alors que l'occasion d'écraser l'impiété n'a jamais été plus propice (20 janvier 1628).

Cette lettre fut placée sous les yeux du roi qui manifestait de plus en plus vivement son désir de retourner chasser à Versailles et déclarait qu'en tout cas il s'en irait dès que la digue serait achevée. Le cardinal Bérulle avait confié au nonce que la reine-mère et Richelieu exhortaient de leur mieux le roi à persévérer, mais sans grand espoir. Pour Richelieu, il répétait que, dans le cas où Dieu lui accorderait de prendre la Rochelle, il pourrait mourir après, ou que, s'il était écrit qu'il devait vivre, certainement il se retirerait des affaires publiques.

L'inquiétude de l'entourage du roi devait être d'autant plus grande que les opérations semblaient plus mal conduites. A la date du 28 janvier, le nonce informe la cour de Rome que le siège se poursuit au milieu d'un désordre extrême et que, dans le public, on se persuadait de plus en plus que la place ne tomberait que grâce aux intelligences que le roi s'y était ménagées. Cette opinion ne tarda pas à

1. La correspondance du nonce avec le Saint-Siège se trouve à la Bibl. Vaticane, *Archivio Seg.*, *Nunziatura di Francia,* vol. 68 et 69.

gagner même la cour. Le cardinal Bérulle confie au nonce, le 4 février, que, si l'on n'entre dans la ville par trahison, il faudra renoncer à la prendre car le môle avançant lentement, on ne parvient pas à intercepter les convois de vivres ce qui fait que la mélancolie du roi s'accroît de jour en jour. Louis XIII ne put bientôt plus y résister et le 25 février, le nonce prévient la cour de Rome que, malgré tous les efforts qu'on a pu faire, le roi a quitté l'armée, tant il avait grande envie de chasser le renard dans les bois de Versailles. Ce sont les jeunes seigneurs qui entourent sans cesse le roi et qui forment ce qu'on appelle son « Petit Lever » qui l'ont poussé à prendre cette détermination dans l'espoir de donner de la tablature au cardinal. Cependant, malgré leur succès actuel, nul ne croit qu'ils réussissent finalement, encore qu'ils soient puissants, parce qu'il est impossible à Sa Majesté de se passer de quelqu'un qui la soulage du souci des affaires publiques et elle n'a personne autour d'elle qui puisse se charger de ce soin, si ce n'est peut-être Toiras qui semble toutefois au-dessous d'une telle tâche.

Ce retour, en effet, n'était pas définitif, même dans la pensée du roi, car le surlendemain il annonce que, dans un mois, il rejoindra l'armée, ce dont le nonce l'a vivement félicité[1]. Son frère prit même prétexte de cette déclaration pour le piquer cruellement ; le mois écoulé, il lui dit qu'il ne lui fallait pas oublier d'aller à la Rochelle puisque le congé que lui avait accordé le cardinal était expiré (24 mars). Le roi obéit, bien qu'il se plaignît hautement de certains actes de son ministre qu'il ne rappelait pas, disait-il, uniquement par respect pour sa mère (4 avril). Le 3, il quitta Paris avec la ferme intention, dit le nonce, de n'en revenir que la ville rebelle n'eût été réduite à l'obéissance. Le premier jour, il alla jusqu'à Palaiseau, où il se sépara du duc d'Orléans qui l'avait accompagné ; le lendemain, il devait se rendre à Dour-

1. Cette lettre et quelques-unes des suivantes se trouvent à part dans le tome 69 de la même série ; elles sont marquées comme envoyées par l'évêque de Cervia ; les autres sont sous le nom de l'archevêque de Patras. Un certain nombre de ces lettres semblent adressées en particulier au cardinal Barberini.

dan, et y passer trois ou quatre jours à chasser le cerf, puis continuer sa route, de façon à pouvoir célébrer Pâques fleuries à son quartier général d'Aytré.

Le siège paraissait tirer à sa fin; la flotte anglaise s'était retirée sans avoir rien tenté; la digue était fort avancée et il ne restait plus qu'un étroit chenal destiné à laisser passer le flux et le reflux; la ligne de circonvallation construite par le maréchal de Bassompierre venait d'être complètement terminée en sorte que toute communication avec le dehors se trouvait coupée aux assiégés; les vivres qu'ils avaient prodigués dans les premiers temps, comptant sur les Anglais, devenaient rares et chers; les pauvres se plaignaient d'en manquer. Cependant toute la population, soutenue et entraînée par le maire Guiton, semblait plus résolue que jamais à ne pas céder et à attendre patiemment l'arrivée des renforts (lettre du 14 avril). Mais celui qui devait les amener était un homme de peu d'expérience, à ce qu'on assurait dans le camp français, disait le nonce, et l'on n'y mettait pas en doute que les Rochelais, en apprenant son nom, se résoudraient à mettre bas les armes (5 mai).

Guidi crut donc devoir se rendre sans retard à l'armée afin d'assister de près à un événement aussi important que la reddition de la dernière citadelle du protestantisme. Il y arriva après neuf jours de voyage, le 9 juin 1628.

« Hier, écrit-il (10 juin), je suis arrivé au camp de l'armée assiégeante et j'ai passé la journée d'aujourd'hui, veille de la Pentecôte, à m'installer non sans difficulté, car la presse est extrême. Ordre a été donné à quelques escadrons de cavalerie de soutenir des hommes qu'on avait envoyés en grand nombre pour faucher des champs de fèves semées par les assiégés entre les lignes ennemies et leurs murailles. On travaille sans relâche à réunir les deux bras des jetées que le roi fait construire pour fermer le canal; on assure que ce travail lui coûte mille écus par jour[1]. Le plus difficile reste à faire néanmoins; il faudra achever cette œuvre

1. A Rome, le bruit courait que six mille ouvriers étaient journellement employés à ce travail (*Avvisi Cod. Vat. Urb.* 1098).

car les barques qu'on avait d'abord coulées en travers du chenal sont entraînées par le flux et le reflux et, de plus, offrent un obstacle insuffisant au passage des vaisseaux ennemis. L'armée du roi, ce qui est rare chez les Français, est en bon ordre et assez régulièrement payée[1]. Richelieu s'occupe de pourvoir à tout ce qui est nécessaire, avec tant de soin et de diligence qu'un capitaine consommé ne saurait faire mieux. Il commande en l'absence du roi et les gardes vont veiller autour de sa demeure dès que le roi s'éloigne du camp. »

A partir de son arrivée, le nonce fit rédiger, jour après jour, une relation de tous les événements qui survinrent[2]. Ni Mervault, ni Bassompierre, les chroniqueurs du siège de la Rochelle les plus exacts que l'on connaisse, ne s'en sont montrés narrateurs aussi circonstanciés. Au surplus, Mervault parle en assiégé, ignorant de tout ce qui s'accomplit en dehors de l'enceinte de murailles, Bassompierre en militaire. préoccupé exclusivement des travaux de l'investissement, des petits combats quotidiens, et, sur toutes choses, de se mettre en évidence[3]. Pour ne citer qu'un exemple, à la date

1. Cette nouveauté frappa beaucoup. De Venise, le 19 février 1628, on écrit au cardinal Barberini que chacun s'émerveille de la diligence que met le roi à payer ses troupes. Il veut inspecter lui-même ses soldats afin de n'être pas trompé, comme toujours jusque-là. sur les effectifs véritables (*Arch. Seg. Vat.* Nonciature de Venise, t. 49). Le *Mercure français*, dont il faut toutefois n'accepter l'autorité qu'avec défiance, dit : « A la vérité ce siège ressembloit à une foire, ou marché ; tout le monde étoit bien logé, les soldats bien hutez, bien payez, les vivres à meilleur marché que dans Paris, peu de malades à cause d'une très grande police qu'il y avoit, point de débauche ni de méchanceté, comme il se voit dans les armées. »

2. Ce journal se trouve dans la Bibliothèque Barberini, Cod. LV. 38. In-folio sur papier relié en parchemin, écriture de l'époque. Au verso de la première page, on lit : *Relazione a modo di Diario della presa della Roccella, in tempo della nunciatura di Mons. di Bagno presso la Maestà del Re Cristianissimo.*

3. La relation de Mervault a été publiée en 1640 sous le titre : *Le Siège de la Rochelle* et rééditée, en 1671, sous le titre de : *Journal des choses mémorables advenues sous le règne de Louis XIII.* On trouvera dans l'étude de M. Musset intitulée *Martin de Ré et la Rochelle* une discussion intéressante sur la valeur comparative des diverses éditions de la relation de Mervault. Celle que nous avons consultée et à laquelle s'appliquent

du 22 juillet, l'évêque de Cervia raconte, car le détail pittoresque, l'anecdote même, ne l'effraye pas, qu'une jeune fille se présenta aux avant-postes; lasse de souffrir depuis le commencement du siège, disait-elle, et ayant appris qu'il se trouvait dans le régiment de M. de La Bergerie, un lieutenant de belle apparence, elle lui offrait sa main, s'il voulait l'arracher à ses misères. Elle avait trente mille livres de dot; le lieutenant, trouvant le parti avantageux, supplia le roi d'autoriser la demoiselle à franchir les lignes et de consentir à ne pas confisquer ses biens après la prise de la ville, car c'était là l'essentiel. Le roi accepta et le mariage eut lieu avec des solennités militaires.

nos références est celle de 1671, plus complète que les précédentes (car il y a eu des rédactions antérieures à celle de 1640). M. Musset ne signale pas toutefois une édition anglaise parue sous ce titre : *The last famous siege of the Rochel*, London, 1679.

Les *Mémoires* de Bassompierre ont été publiés plusieurs fois et notamment dans l'édition Petitot (t. XXI, 2e série et par la Société de l'histoire de France, marquis de Chantérac, Paris, 1870-1876). Il faut citer parmi des relations d'importance moindre celle de Fontenay-Mareuil, beaucoup plus concise que les précédentes, excepté sur certains points, tels que l'ambassade de Montaigu. Celle que contiennent les *Archives curieuses de Cimber et d'Anjou*, 2e série, t. III, est extraite d'un ouvrage intitulé : *Les deux Sièges de la Rochelle ;* elle fournit peu de renseignements sur les opérations du siège mais donne de précieux détails sur la topographie de la ville et des enceintes de circonvallation et rapporte tous les documents officiels relatifs à la reddition et aux mesures qui en furent la conséquence. *Le Siège de la Rochelle*, *journal contemporain* (20 juillet 1627-4 juillet 1630), publié par M Racaud en 1872, semble le document qui a en partie servi de canevas à l'ouvrage de Mervault. Il existe aussi un traité *De Rupella ter obsessa dedita demum*, rédigé en 1649 par Reveau et Annales dues à Colin en ce qui concerne la période du siège (Colin et Maudet, 1560-1718). Voir la thèse de C. Laronze. *Quas ob causas Rupellensis Respublica perierit*, La Rochelle, 1890. Cf. *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, passim. On doit, pour compléter cette énumération, citer également : *Histoire des deux derniers sièges de la Rochelle. Le premier soubs le règne du roy Charles IX, en l'année* 1573, *et le second soubs le roy Louis XIII ès années* 1627-1628, Paris, 1630 (écrite, par conséquent, presque au lendemain du siège et antérieure à la relation de Mervault, mais beaucoup moins complète); *Histoire de la ville de la Rochelle* (par Hubert Faillot) publiée par Arcère, la Rochelle, 1756-1757; et la Correspondance du pasteur Ph. Vincent publiée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, t. V, p. 292, et le *Mercure français*, t. XIV. Il y a souvent quatre jours de différence entre les dates que donne le *Mercure* et celles de notre Relation.

Le même jour, continue le diariste, on décida d'accueillir tous les mariniers qui sortiraient de la ville afin d'enlever aux assiégés les moyens de fuir quand les Anglais se trouveraient à portée.

A cette même date, le journal du maréchal de Bassompierre ne contient que la mention suivante : « Je fis travailler au fort de la digue et fermer la batterie de Chef de Bois. » Pour Mervault, il ne dit rien.

Tout au contraire de ces deux narrateurs, le nonce note avec soin les moindres détails, en apparence insignifiants, mais non sans valeur. « Dans la nuit du 19 juillet, dit-il, un troupeau de bœufs et de vaches fut introduit dans la ville du côté de la Molinette que le régiment de M. de La Bergerie est chargé de surveiller. » On comprend alors que la jeune Rochelaise ait porté ses préférences de ce côté. Le régiment de M. de La Bergerie reçut un autre poste. Au reste, la surveillance fut longtemps fort peu exacte ; les émissaires entrent et sortent de la ville comme il leur plaît ; un jour un cavalier y pénètre avec un sac de farine en croupe. Mais, lorsqu'on commença à resserrer l'investissement, on devint inexorable ; un capitaine et deux officiers ayant favorisé l'entrée de vivres, furent écartelés vivants[1]. Le 1er septembre, une femme accompagnée de ses deux fils tente de sortir, les sentinelles font feu sur elle ainsi qu'elles en avaient l'ordre, elle tombe, un sergent s'approche et l'achève d'un coup de poignard, puis tue ses deux enfants. Plus tard, on se contenta de repousser à coups de bâton les fugitifs, mais leur mort n'en était pas moins assurée car, revenus dans la ville, ils étaient pendus comme transfuges. Louis XIII ne savait pas, comme son père devant Paris affamé, fermer les yeux lorsque passait un convoi de blé.

Quand la famine devint si affreuse qu'au dire du nonce, on mangea de la chair humaine, il fallut défendre aux soldats de profiter de la faiblesse des femmes qui s'offraient à eux la nuit pour avoir un morceau de pain.

A côté de ces traits de dureté, on rencontre des marques

1. *Avvisi*, 10 juin 1628 (*Cod. Vat. Urb.* 1098).

de fraternité étonnantes ; les soldats des deux armées s'entendent pour faucher de moitié les champs qui séparent la ligne de circonvallation de l'enceinte des murailles, et cela de l'aveu de leurs chefs. Un officier de l'armée royale est prisonnier dans la ville, les Rochelais refusent de le nourrir mais autorisent son domestique à apporter chaque jour à la porte de la ville sa nourriture qui lui est remise par ces affamés intégralement.

Parfois le récit du nonce touche au tragique et sa simplicité donne un relief singulier aux faits qu'il rapporte. « La nouvelle de la venue prochaine des Anglais fut apportée, écrit-il à la date du 27 juin, par un pêcheur qui était sorti du port de Plymouth sous couleur de pêcher et, une fois au large, avait fait voile vers la France. Afin de ne pas éveiller de soupçons, il avait pris à son bord deux Rochelais qu'il jeta à la mer ensuite avec l'aide de ses deux compagnons. » L'entrevue des députés de la Rochelle avec les émissaires qu'ils avaient envoyés en Angleterre est poignante. Ils étaient venus solliciter la clémence du roi, mais gardaient encore une certaine fierté car ils pensaient que les Anglais les soutiendraient. « Pour les persuader de leur erreur, dit l'évêque de Cervia, Richelieu les mit, dans une galerie, en présence de Vincent et de Gobert qui étaient venus, eux aussi, pour traiter avec le roi tandis qu'on les croyait en Angleterre. Il ne leur permit pourtant pas de se parler. A cette vue les députés rochelais perdirent contenance et, couverts de confusion, promirent de revenir le lendemain munis de pouvoirs pour traiter de la reddition de la place sans conditions. » Le coup de théâtre est digne du tragédien qui l'avait préparé[1].

Sans avoir été bien avant dans la confiance du cardinal qu'il ne voit, malgré sa qualité, que par hasard et avec lequel il ne s'entretient pas une seule fois familièrement, le nonce est au fait de tout ce qui se raconte aussi bien dans l'entourage du roi et de son ministre que dans le camp ; il a communication de certaines lettres secrètes ; s'il n'intervient

1. Le détail s'en trouve dans une relation de la capitulation dont il est parlé plus loin.

jamais dans les conseils du roi, ce singulier ambassadeur qui ne sait ce que c'est que de négocier, est un remarquable *reporter* — qu'on nous passe ce que le terme, appliqué à ce personnage, a d'un peu moderne et d'irrévérencieux. Il voit tout et juste. Assez indifférent aux rivalités qui régnaient dans le camp français, paraissant même les ignorer, il ne flatte ni ne ravale. A lire le *Mercure français*, c'est le roi qui a tout fait, tout conduit, tout combiné; le cardinal n'apparaît que de loin pour approuver les actes du roi. Tout au contraire, Richelieu, dans ses *Mémoires*, se donne tout le mérite des opérations, imité en cela par Bassompierre. L'évêque de Cervia remet les choses au point. S'il nous montre le roi allant inspecter les jetées au milieu des boulets ennemis[1], passant des revues[2], traçant des plans de guerre, il ne dissimule pas son indolence invincible. Lui annonce-t-on l'arrivée prochaine des Anglais, il se contente de rédiger quelques instructions, de donner l'ordre vague de « faire diligence » et se remet à chasser. Si on l'appelle pour prendre part à une discussion importante que l'événement obligea de différer, il se plaint amèrement d'avoir été dérangé en vain. Il n'y a rien de belliqueux, d'entreprenant dans son caractère. Le conseil est réuni pour discuter l'opportunité d'un assaut; les circonstances sont favorables; le roi, qui assiste à la délibération, fait remettre à plus tard l'opération « parce qu'il ne s'y sentait pas disposé ». On a vu, par la correspondance du nonce, quels efforts il fallut pour le retenir sous la Rochelle. Sa dévotion est grande; il édifie tout le monde, même le nonce, le jour de la Pentecôte, par ses démonstrations de piété. Aussi la Providence lui accorde-t-elle la faveur d'accomplir beaucoup de miracles. A Aytré, il impose les mains à deux mille sept cents malades dont beaucoup guérissent; une jeune

1. Il se lève même la nuit pour cela.

2. Les *Avvisi* de Rome confirment la relation du nonce. « Le roi a fait ranger en bataille toute la cavalerie et l'infanterie de l'armée à la réserve de la garnison des forts; les escadrons ont manœuvré devant lui formant des figures et galopant en cercle à sa grande satisfaction. Il y avait huit mille fantassins et deux mille cavaliers plus huit cents gentilshommes venus en volontaires et magnifiquement habillés » (5 juillet 1628). D'après les avis reçus à Rome, l'armée comptait alors trente mille hommes.

fille aveugle recouvre la vue; un muet, la parole; un paralytique, l'usage des jambes [1]. Ses dévotions absorbent les loisirs que lui laisse la chasse. L'action du roi paraît, dans les relations du nonce, ce qu'elle fut en effet, très modeste; la direction effective du siège appartient à Richelieu; c'est lui qui reçoit les communications des officiers, qui dirige et inspecte les travaux. Les assiégés ont-ils quelques propositions à faire, c'est au cardinal, non au roi, qu'ils s'adressent [2].

Le nonce ne quitta les environs de la Rochelle qu'après que le roi y eut fait son entrée solennelle qu'il raconte en détail; sa relation s'achève sur ce triomphe du catholicisme [3].

E. Rodocanachi.

1. « Ces choses, ajoute prudemment le nonce, se donnent pour vraies, mais, si j'en reçois la confirmation certaine, j'en informerai Votre Sainteté » (18 juin).

2. Le nonce, entre autres détails dignes de remarque, parle de l'invention de torpilles dont on ne fit pas usage d'ailleurs.

3. Le journal du nonce pourrait être complété, en ce qui concerne la dernière période du siège, par une relation plus détaillée et surtout de forme plus littéraire qui se trouve également à la bibliothèque vaticane. (Cod. Vat. Ottoboniano, 2441, p. 120 et suiv.). On peut également le comparer avec la lettre adressée par le cardinal de Richelieu aux « Gouvernements des Provinces » le 16 octobre et avec la *Relation de la réduction de la Rochelle pour l'envoyer aux païs estrangers* qui se trouvent l'une et l'autre dans l'ouvrage de M. Avenel, *Lettres de Richelieu* (Collection des documents inédits de l'Histoire de France).

Les Archives vaticanes contiennent en outre (*Politicorum*, vol. 159, n° 20), un état de l'armée assiégeante qu'il est intéressant de rapprocher de celui qui se trouve dans la Relation du siège publiée par Cimber et Danjou ainsi que quelques sonnets et autres pièces de vers ayant trait aux personnages qui prirent part aux opérations (Cod. Barberiniano, XLIII, 120). Il existe également une série de brefs adressés par le pape, Urbain VIII, au cardinal, au comte de Schomberg, à la reine et à la reine-mère; celui adressé au roi a été souvent reproduit (*Brevi ai Principi,* Urbain VIII, vol. VI). Enfin, la Bibliothèque Casanatense (VV. X, 25) possède un exemplaire (in-12 de p. 412), d'un poème italien, divisé en quinze chants de 80 octaves environ chacun, sur le siège et la prise de la Rochelle. Il a pour titre : *La Roccella espugnata di Francesco Bracciolini dell'Alpi al christianissimo Re di Francia Lodovico il giusto con gl' Argomenti a ciascun canto, di Desiderio Montemagni*, Rome, 1630. Ces arguments sont en vers, les plus plats du monde. Le poème lui-même ne vaut pas mieux; il ne fournit, bien entendu, aucun renseignement au point de vue historique; son seul objet est de louanger à profusion le roi et le cardinal.

SÉANCES DU COMITÉ

8 *novembre* 1898.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. J. Gaufrès, W. Martin, F. Puaux, Ch. Read, A. Réville et N. Weiss.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. Read propose la réimpression dans le *Bulletin*, des articles que M. Sabatier a écrits dans le *Temps* et le *Journal de Genève*, sur l'édit de Nantes. Il paraît difficile de donner suite à ce projet dans les derniers numéros de l'année, toujours surchargés, et M. le président fait observer que M. Sabatier pourrait nous donner son concours pour la commémoration parisienne de l'édit de Nantes, au mois de février 1899. A propos de cette commémoration, le président lit aussi une lettre de M. le pasteur J. Pannier, de Corbeil, qui désirerait que notre Société prît part, à ce moment, à l'inauguration d'un temple à Villeneuve-St-Georges, près d'Ablon, où les huguenots parisiens célébrèrent leur culte en conséquence de l'Édit. Il sera répondu à cette lettre qu'il sera difficile de faire coïncider les deux solennités, à Paris et à Villeneuve, et qu'il vaudra mieux les tenir à deux époques différentes.

Après la communication, par le secrétaire, du sommaire du *Bulletin* de novembre, M. le président exprime les regrets de la Société à l'ouïe de la mort subite de M. A. Lièvre, survenue à Paris au moment où nous pouvions espérer le voir prendre part à nos séances. — Le secrétaire donne quelques détails sur son voyage à Florence où il a représenté la Société au 25e anniversaire de l'Église évangélique italienne, l'organisation protestante la plus importante après celle des Vaudois, dans la patrie de Savonarole, où le protestantisme français brille trop souvent par son absence. — M. Read enfin veut bien nous promettre une note sur *Judith Renaudin* qu'il nous engage tous à aller voir.

Bibliothèque. — M. Gaufrès apporte de la part de M. Gillard, un jeton en plomb trouvé à Ribet près Laparade (Lot-et-Garonne), semblable à plusieurs autres déjà déposés à la Bibliothèque et qui furent peut-être des méreaux, — et M. Leenhardt, peintre, a envoyé un exemplaire avant toute lettre, de la gravure de son dernier tableau, *Un prêche au Désert*.

13 *décembre* 1898.

Assistent à la séance MM. Bonet-Maury, Armand Lods, William Martin, Albert Réville et N. Weiss. MM. F. de Schickler, président, J. Gaufrès et A. Kuhn se font excuser.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, et communique le sommaire du numéro du 15 décembre. A propos de l'étymologie méridionale du mot huguenot, proposée par M. Mazel, qui l'assimile à la forme languedocienne du mot signifiant hibou, M. Réville rappelle que dans certaines régions on appelle huguenots les papillons de nuit. — Le secrétaire communique ensuite une proposition faite au président d'acquérir à Villeneuve-de-Berg la maison où est né Antoine Court et qui appartenait à sa famille. Sans entrer dans cet ordre d'idées, on rappelle que le *Bulletin* a publié en 1885 (321) l'acte de baptême inédit d'Antoine Court. — A propos du volume intitulé *le Péril protestant* — qui semble avoir été écrit avant tout dans un but de réclame, — on s'entretient ensuite de deux articles de journal : le premier, inséré dans *le Parisien de Paris* des 17 et 24 juillet 1898, conteste qu'Ambroise Paré ait été huguenot. Dans le second, publié par la *Revue du Monde catholique* d'août et septembre 1898, M. Isidore Cantrel affirme, par exemple, à propos de la *Révocation de l'édit de Nantes*, qu'à cette époque, d'après les intendants (dont il se garde bien de citer une seule ligne) il n'y aurait eu en France que 372,325 religionnaires — ni un de plus ni un de moins !

Au sujet de l'assemblée générale du mois de février prochain, M. Armand Lods veut bien se charger de sonder M. le professeur Ch. Gide. Il communiquera la réponse qu'il aura reçue au prochain comité et demande que la question des nouvelles nominations destinées à combler les vides créés par la mort dans le sein du comité, soit mise à l'ordre du jour d'une des prochaines séances.

Bibliothèque. — Elle a reçu du président de la Société un livre rare : *Apologie des Eglises réformées de l'obéissance du Roy et des Estats généraux de la souveraineté de Béarn, qui rend manifeste et notoire la justice des oppositions par eux formées contre l'exécution de la main levée des biens ecclésiastiques de la dicte souveraineté, appendances et deppendances dicelle. Par un sommaire et véritable récit, des choses les plus mémorables advenues en Béarn et en Navarre... A Orthes, Par Adveu et Approbation de l'Assemblée*, 1618 et 2e partie 1619.

CORRESPONDANCE

Pomaret et Rousseau. — Dans ses notes intéressantes sur Rousseau, parues dans le *Bulletin* du 15 oct. 1898, M. Eugène Ritter écrit, p. 543 : « Malgré les instantes prières que ces deux dernières lettres contiennent, Rousseau ne répondit pas à la requête de Pomaret. » Le pasteur de Ganges avait demandé au philosophe de Genève de lui dire, « dans une de ses lettres toujours admirables » ce qu'il pensait de quelques réflexions sur l'intolérance qu'il lui avait envoyées. M. Ritter se trompe. Rousseau répondit bel et bien à son correspondant. Sa lettre, que nous n'avons malheureusement pas retrouvée, était datée du 21 février 1765. « Que je suis flatté, lui écrivait Pomaret, le 10 mai suivant, d'avoir une de vos lettres et surtout une lettre telle que celle dont vous voulûtes bien m'honorer. Qu'elle est obligeante et flatteuse pour moi ! Recevez-en, je vous prie, mes très humbles remerciements et faites-moi la grâce de me mettre au nombre de ceux qui tiennent à vous par le cœur. Un homme qui vous admire et qui, tous les jours, puise d'excellentes choses dans vos livres, ne peut que vous être sincèrement attaché. » Tel est le début d'une lettre très longue et très intéressante sur la tolérance, qui se trouve à la bibliothèque de Neuchâtel, et dont M. Armand Lods a bien voulu me communiquer une copie. Elle sera analysée avec soin dans le chapitre v, intitulé *Pomaret et Rousseau*, d'une biographie de Gal-Pomaret, en cours de publication dans l'*Evangéliste*, et qui paraîtra, Dieu voulant, en un tirage à part, dans le courant de cette année. D. Benoit.

Une chanson de la Ligue. — Une revue alsacienne, *Jahrbuch für Geschichte... Elsass-Lothringens*, t. XIV, 1898, p. 134, publie le texte d'une chanson allemande sur la défaite, par le duc Charles III de Lorraine, des reîtres commandés par Sancy et Dommartin, « le mercredi après la Sainte-Catherine 1589 », dans la plaine d'Alsace. Cette chanson dont l'auteur est catholique fait partie d'un recueil de la Bibliothèque royale de Berlin (msc. germ. fol. 754) qui contient plusieurs autres pièces françaises et allemandes relatives aux guerres de religion. Quant au fait de guerre dont il s'agit, on trouvera à son sujet des détails dans les *Mémoires de la Huguerye*, t. III, p. 330. H. D.

Le Gérant : Fischbacher.

5531. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, directeur.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

J.-P. Cook et Matthieu Lelièvre. — **Vie de Charles Cook, pasteur méthodiste.** Deux volumes de 264 et 375 pages in-16. Paris, Librairie évangélique, 1862 et 1897.

Adolf Hausrath. — **Aleander und Luther auf dem Reichstage zu Worms.** Un volume de 392 pages in-8. Berlin, G. Grote, 1897.

D. Benoit. — **L'héritage des pères et le premier sydode du Désert,** discours prononcé dans le temple de la Faculté le 28 novembre 1892, à l'occasion de la Fête de la Réformation, une brochure de 40 pages petit in-8. Se vend au profit de l'œuvre des orphelines protestantes de Mautauban, rue Corail, 46 (50 cent.).

Léon Germain. — **Une taque de foyer aux écussons de Jacques III Busselot et de Judith Gauvain, sa femme** (XVIIe siècle), une brochure de 17 pages in-8, extraite des *Mémoires de la Société des Lettres... de Bar-le-Duc*. Nancy, Sidot frères, 1897.

Auguste Chenot, pasteur. — **Organisation administrative des Églises protestantes d'Algérie**, une brochure de 26 pages in-8. Paris, Grassart, 1898.

Comité national des Unions chrétiennes de Jeunes Gens. — **Guide-catalogue pour Lectures d'Adultes**, rédigé par H. Ahier et C. Brunet, une brochure de 220 pages pet. in-16. Paris, Comité national, 14, rue de Trévise, 1898.

Marius Barroux, archiviste-adjoint de la Seine. — **Les Sources de l'ancien état civil parisien**, un volume de VIII-136 pages in-8 (Index). Paris, H. Champion, 1898.

D. Jordell. — **Répertoire bibliographique des principales Revues françaises**, pour l'année 1897. Un volume de x-210 pages grand in-8 (Index). Paris, Per Lamm, 1898.

F. Meillon. — **Une controverse à Castres en 1661**, une brochure de 36 pages pet. in-8 extraite du *Huguenot du Sud-Ouest*. Sainte-Foy-la-Grande, impr. G. Roche (1898).

D. Martin von Nathusius. — **Die christlich. socialen Ideen der Reformationszeit undihre Herkunft**, une brochure de 168 pages in-8, 2e fascicule de *Beitraege zur Foerderung christlicher Theologie*, erster Jahrgang, Guetersloh, C. Bertelsmann, 1897.

5531. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.